



RAPPORT FINAL

OCTOBRE 2017

(version révisée en novembre 2018)

PLAN DU RAPPORT

PLAN DU RAPPORT.....	2
INTRODUCTION.....	4
MISSION DE COTELO.....	5
1. Rechercher des informations sur les formes de logements existantes (infrastructure).....	5
1.1. Les hébergements thérapeutiques pour personnes adultes souffrant de troubles psychiques à Bruxelles.....	5
1.2. Les hébergements généraux.....	8
1.3. L'absence de solution de logement.....	9
1.4. Les projets pilotes en Belgique.....	9
1.5. Les colloques.....	10
Conclusion.....	10
2. Rechercher des informations sur les ressources existantes en terme d'accompagnement au logement.	11
2.1. Les services spécifiques.....	11
2.2. Les services généralistes.....	12
2.3. L'accompagnement au logement.....	13
2.4. Les acteurs et les partenaires.....	14
3. Inventorier les besoins qui ne sont pas rencontrés actuellement.....	16
3.1. Habitat.....	16
3.2. Difficultés dans la recherche d'un logement : une offre immobilière et des services d'aide insuffisants.....	17
3.3. Enquête en ligne auprès des usagers.....	17
3.4. Conclusion du Texte visionnaire et recommandations – des résultats de l'enquête de Similes vzw.	18
4. Etablir un ensemble de propositions reproductibles et réalistes en vue d'une amélioration, d'une augmentation et d'une diversification de l'offre en matière de logements, tant en ce qui concerne les infrastructures que l'accompagnement pour répondre aux besoins non rencontrés à ce jour.....	19
4.1. Quels sont les facteurs favorables à une bonne occupation du logement ?.....	19
4.2. Nos propositions.....	19
4.3. Projet de mémorandum.....	20
5. Informer les membres de Similes.....	23
QUELQUES LIENS UTILES :	23
6. Conclusion.....	24

7. Bibliographie.....	27
Ouvrages.....	27
Divers.....	28
Annexe 1 Participation de COTELO à des colloques et formations, de 2013 à 2017.....	34
Annexe 2 Endroits visités par COTELO de 2013 à 2017.....	37
« Widar ».....	38
« Oikonde ».....	41
« La Maison du Festin ».....	44
« Alodgî ».....	47
« Renovassistance » : maison rénovée à Anderlecht.....	50
« Abbeyfield » asbl	53
« CHS - Accueil familial».....	57
« 8e Jour ».....	59
« Les Pilotis ».....	63
« Constellations asbl ».....	66
« La Braise ».....	68
« La Lune Pour Rêver asbl ».....	71
« Brutopia ».....	73
« Communauté St. Job ».....	78
M.R.S. « Sainte Monique ».....	83
Annexe 3 Rencontres de Cotelolo avec des acteurs du logement de 2013 à 2017.....	86
Annexe 4 La carte des acteurs.....	91
1. COTELO : COMité TEchnique LOGements.....	92
2. Similes.....	93
3. Professionnels de l'Accompagnement.....	94
4. PFCSM : GT Logement Santé mentale - Handicap – Précarité & BRU4HOME asbl Réseau Bxl Est – PSY107.....	99
5. Acteurs immobiliers - AIS.....	100
6. Professionnels de l'immobilier.....	101
7. Acteurs financiers et juridiques.....	102
8. Pouvoirs publics.....	103
9. Projets novateurs.....	105
Annexe 5 Le texte visionnaire ou Memorandum (Recommandations) de SIMILES Vzw et conclusion de l'enquête.....	106
Annexe 6 Principales abréviations et acronymes.....	113

INTRODUCTION

Constitué en fin d'année 2012 et avalisé en 2013 par le Conseil d'Administration de Similes Bruxelles dont il est une émanation, le Comité Technique Logement (en abrégé COTELO) est né de la prise de conscience d'un petit groupe de proches sensibilisés et personnellement concernés par la problématique du logement chez les personnes psychologiquement fragilisées.

La vie au quotidien d'une famille est profondément perturbée lorsque l'un de ses membres est frappé d'un tel trouble.

Confrontés au manque criant de logements pour des personnes atteintes de troubles psychiques graves et chroniques, les membres du Comité Technique Logement se sont réunis régulièrement afin de réfléchir aux moyens d'augmenter, améliorer et diversifier dans Bruxelles l'offre de logements dignes à un coût modéré pour les personnes atteintes de troubles psychiques graves et chroniques, tout en veillant à un accompagnement adapté et à une réelle inclusion.

Il apparaît que trouver un logement digne (infrastructure), permettant une réelle inclusion et s'y maintenir de façon stable (accompagnement), est très difficile pour ces personnes. C'est pourquoi le conseil d'administration de Similes Bruxelles a institué le 25/10/13 le Comité Technique Logements dont font partie 6 parents concernés, membres de Similes Bruxelles.

Ce projet s'inscrit évidemment dans les buts poursuivis par Similes Bruxelles, figurant à l'article 3 des statuts : « *L'association a pour but*

- *L'aide sous toutes ses formes aux personnes atteintes de troubles psychiques, à leurs familles et à leurs proches, sans distinction d'opinion et de nationalité* 🕒 *L'étude de leurs problèmes et de leurs besoins ...*
- *La mise en œuvre de moyens pour informer l'opinion publique et les pouvoirs concernés*
- *La défense des intérêts des personnes atteintes de troubles psychiques et de leurs familles* »

Ce projet s'intègre plus largement dans la philosophie de la réforme de la psychiatrie (projet psy 107) à savoir aider les personnes dans leur milieu de vie dans un souci de déstigmatisation et d'inclusion.

Ce projet s'inscrit également dans le cadre de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées¹ Erreur : source de la référence non trouvée dont les principes prévoient notamment le respect de la dignité intrinsèque, de l'autonomie individuelle, y compris la liberté de faire ses propres choix, et de l'indépendance des personnes.

Enfin, ce projet s'inscrit dans le cadre du Code bruxellois du logement du 11 juillet 2013, publié au Moniteur Belge du 18 juillet 2013,

art 3 : *Chacun a droit à un logement décent. Il convient à cette fin de favoriser la mise à disposition d'un logement conforme aux règles de qualité (sécurité, salubrité et équipement), abordable financièrement, procurant une sécurité d'occupation, adapté au handicap, jouissant d'un climat intérieur sain, pourvu d'une bonne performance énergétique, connecté à des équipements collectifs et autres services d'intérêt général (notamment, écoles, crèches, centres culturels, commerces et loisirs). Il appartient aux pouvoirs publics, entre autres, de créer les conditions nécessaires à la réalisation de ce droit fondamental.*

¹ 13 décembre 2006 Convention relative aux droits des personnes handicapées ratifiée par la Belgique Art 19 Autonomie de vie et inclusion dans la société.

MISSION DE COTELO

Le Conseil d'Administration a déterminé les attributions de COTELO, à savoir :

- Rechercher des informations sur les formes de logements existantes (infrastructure)
- Rechercher des informations sur les ressources existantes en terme d'accompagnement au logement
- Etablir un ensemble de propositions reproductibles et réalistes en vue d'une amélioration, d'une augmentation et d'une diversification de l'offre en matière de logements, tant en ce qui concerne les infrastructures que l'accompagnement pour répondre aux besoins non rencontrés à ce jour.

Voici, selon ces attributions, ce que COTELO a réalisé au terme de sa mission.

1. Rechercher des informations sur les formes de logements existantes (infrastructure)

La première tâche du comité a été de faire le point sur les différentes formes d'hébergement et de logement existants à Bruxelles.

On entend par là les infrastructures existantes et/ou l'on retrouve des personnes souffrant de troubles psychiques.

1.1. Les hébergements thérapeutiques pour personnes adultes souffrant de troubles psychiques à Bruxelles.

1.1.1. Les services hospitaliers psychiatriques

Leurs missions sont définies dans la loi coordonnée sur les hôpitaux. (10 JUILLET 2008. - loi coordonnée sur les hôpitaux et autres établissements de soins.-23 OCTOBRE 1964. - Arrêté royal portant fixation des normes auxquelles les hôpitaux et leurs services doivent répondre) On distingue

- **Les services A** (observation et traitement) qui sont destinés à des adultes qui nécessitent une intervention d'urgence en cas de crise, une observation ou un traitement actif. Il s'agit d'une hospitalisation de courte ou moyenne durée (généralement maximum 3 mois) et non d'un hébergement à proprement parler. Les services peuvent être localisés soit dans un hôpital général, soit dans un hôpital psychiatrique. Certains services offrent uniquement un hébergement de nuit.
- **Les services T** (traitement) sont destinés à des adultes qui souffrent d'une pathologie chronique et nécessitent un traitement axé sur leur réadaptation sociale maximale dans le cadre d'une hospitalisation à moyen ou long terme (parfois plusieurs années). Ils peuvent donc être considérés comme une forme d'hébergement temporaire. A Bruxelles, ils sont tous situés dans des hôpitaux psychiatriques. Certains services offrent uniquement un hébergement de nuit.

Au 1/1/2017, les services bruxellois existants sont agréés soit par la Commission communautaire commune (Cocom) soit par la Communauté flamande soit par la Communauté française (Fédération Wallonie-Bruxelles).

1.1.2. Les maisons de soins psychiatriques (MSP)

Leurs missions sont définies dans la loi coordonnée sur les hôpitaux (*10 JUILLET 2008. - loi coordonnée sur les hôpitaux et autres établissements de soins. 10 JUILLET 1990. - Arrêté royal fixant les normes pour l'agrément spécial des maisons de soins psychiatriques*).

Les MSP sont destinées à des personnes présentant soit un trouble psychique chronique stabilisé, soit un handicap mental et nécessitant un accompagnement continu. Il s'agit d'hébergements communautaires de longue durée pour 10 à 60 personnes, comptant deux résidents par chambre au maximum et dans lesquels la présence de l'équipe est permanente. Au 1/1/2017, les MSP bruxelloises sont toutes agréées par la Cocom.

1.1.3. Les structures psychosociothérapeutiques mixtes

Leurs missions sont définies dans le décret de la Cocof du 5 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'Action sociale, de la Famille et de la Santé. Les structures psychosociothérapeutiques mixtes sont des structures qui offrent, outre des soins dans le cadre d'une pratique ambulatoire pluridisciplinaire, des possibilités d'accueil et d'hébergement thérapeutique pour des personnes atteintes de troubles psychiques. Elles peuvent mener des projets tant ambulatoires que semi-résidentiels ou résidentiels en fonction de la situation et des besoins de ses bénéficiaires.

1.1.4. Les initiatives d'habitations protégées (IHP)

Leurs missions sont définies dans la loi coordonnée sur les hôpitaux et le décret ambulatoire de la Cocof.

(10 JUILLET 2008. - loi coordonnée sur les hôpitaux et autres établissements de soins. 10 JUILLET 1990. - Arrêté royal fixant les normes d'agrément des initiatives d'habitation protégée pour des patients psychiatriques - décret de la Cocof du 5 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'Action sociale, de la Famille et de la Santé.

On entend par initiative d'habitation protégée l'hébergement et l'accompagnement des personnes qui ne nécessitent pas un traitement continu en hôpital et qui, pour des raisons psychiatriques, doivent être aidées dans leur milieu de vie et de logement pour l'acquisition d'aptitudes sociales et pour lesquelles des activités de jour adaptées doivent être organisées. Chaque résident a une chambre individuelle, soit dans un logement communautaire (de 3 à 10 personnes) soit dans un logement individuel.

La présence des intervenants au sein des maisons varie. Certaines initiatives d'habitations protégées prévoient une présence continue des intervenants, d'autres uniquement des passages réguliers avec une permanence téléphonique. Certaines IHP proposent la demi-pension ou la pension complète.

Le séjour dans une IHP est justifié aussi longtemps que la personne concernée ne peut pas être totalement réintégrée dans la vie sociale.

Au 1/1/2017, les IHP bruxelloises sont agréées soit par la Cocom soit par la Cocof soit par la Communauté flamande.

1.1.5. Les centres de rééducation fonctionnelle

Ils sont généralement appelés **communautés thérapeutiques** ou **conventions de revalidation**. (14 JUILLET 1994 - Loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités coordonnée le 14 juillet 1994)

Il s'agit d'institutions qui ont signé une convention avec l'INAMI (situation au 1/1/2017).

Elles proposent un logement communautaire (en général 15 à 30 places).

Il y a une présence permanente de l'équipe, ainsi qu'un accompagnement psychologique et social.

Certaines institutions proposent également des activités de jour et la pension complète.

Le séjour y est limité dans le temps (en principe 2 ans) et a pour objectif la réinsertion sociale.

Ces institutions sont actuellement agréées par la Cocom et devraient être prochainement financées par la Cocom via son OIP (Iriscare).

1.1.6. Les structures pour personnes handicapées

Certains centres d'hébergement pour personnes handicapées (logements collectifs adaptés) et un service d'accompagnement remplissant la mission de logement accompagné accueillent des personnes souffrant de handicap mental et de troubles psychiatriques chroniques.

Leurs missions sont définies dans le décret inclusion (décret de la Cocof du 17 janvier 2014). Ces institutions sont agréées par la Cocof

1.1.7. Les initiatives spécifiques

L'ASBL *Rapa l'Autre Lieu* gère des maisons communautaires.

HousingFirst gère également des logements permettant l'hébergement de personnes sans abri et souffrant de troubles psychiques.

Comment ces formes d'hébergement sont-elles financées ?

La plus grande part des frais de séjour est en règle générale couverte par la mutuelle sauf pour les structure pour personnes handicapées. Une participation financière est également demandée aux usagers. Elle varie selon le type d'établissement, l'importance de la prise en charge et des services offerts et le cas échéant le statut BIM (mutuelle) ou les ressources de la personne.

La Cocof et la Cocom subventionnent partiellement l'acquisition, la construction et la rénovation de certaines de ces infrastructures ainsi que certains projets innovants.

Pour retrouver la liste de ces hébergements :

Commission communautaire commune (Cocom) :

<http://www.ccc-ggc.irisnet.be/fr/institutionsagreees/politique-de-la-sante>

Commission communautaire française (Cocof):

<http://www.cocof.irisnet.be/noscompetences/sante> et [Phare.irisnet.be](http://www.phare.irisnet.be)

Communauté flamande : *<http://www.zorg-en-gezondheid.be/Politique/Politique-relative-auxhopitaux-et-aux-soins-de-sante-mentale>*

INAMI : *<http://www.inami.fgov.be/care/fr/revalidatie/general-information/contacts/index.htm>*

Bruxelles social en ligne :

<http://www.bruxellessocial.irisnet.be> **Fédération francophone**

des IHP : *<http://www.ffihp.be>* **et bien sûr via les mutuelles**

1.2. Les hébergements généraux

1.2.1. En famille

L'enquête (www.Similes.org- enquête axe 4) réalisée par Similes auprès des proches des personnes souffrant de troubles psychiques met en évidence le rôle important de la famille puisque près de 40 % de ces familles hébergent l'utilisateur chez elles ou lui procurent un logement gratuit.

1.2.2. Les logements sociaux

Bien que disposant de peu de revenus, les personnes souffrant de troubles psychiques ont peu accès aux logements sociaux (moins de 15%) selon l'enquête de Similes.

1.2.3. Les AIS

Les agences immobilières sociales gèrent un parc de logements à loyer modéré. Certaines d'entre elles ont développé des projets spécifiques pour un public fragilisé, soit via un bail soit via une convention.

1.2.4. Le logement ordinaire

Un certain nombre de personnes habitent un logement en tant que propriétaire ou locataire.

1.3. L'absence de solution de logement

En l'absence de solution de logement, certaines personnes trouvent un hébergement dans des lieux d'accueil pour sans abri ou dans la rue.

Il ne s'agit pas de lieux de vie adaptés aux besoins des personnes vulnérables psychologiquement.

1.3.1. Les maisons d'accueil pour sans abris

La population des personnes en maison d'accueil compte d'après les estimations 10% de personnes souffrant de troubles psychiques.

Ces maisons sont agréées par la Cocom ou la Cocof. Leur mission est d'offrir un hébergement mais non des soins.

1.3.2. Les structures d'hébergement non agréées (SHNA)

A défaut d'autres solutions, il existe de nombreuses structures d'hébergement non agréées, caritatives ou commerciales.

Voir à ce sujet le rapport de La Strada : *A propos des structures d'hébergement non agréées en région de Bruxelles Capitale - 2012.*

1.3.3. La rue

On estime généralement que 30 % des personnes vivant en rue présentent des troubles psychiatriques graves. Le débat reste à ouvrir quant à savoir si ces troubles sont générés par les conditions de vie à la rue ou si, au contraire, ils sont à l'origine de ces conditions.

Pour plus de renseignements

AMA (fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans abri) : <http://www.ama.be> **Similes** - enquête axe 4 sur www.similes.org

Commission communautaire commune (Cocom) : <http://www.ccc-ggc.irisnet.be/fr/institutionsagreees/politique-de-la-sante>

Commission communautaire française (Cocof) : [http://www.cocof.irisnet.be/nos-competences/sante et Phare.irisnet.be](http://www.cocof.irisnet.be/nos-competences/sante-et-Phare.irisnet.be)

1.4. Les projets pilotes en Belgique

A Bruxelles, le décret inclusion de la personne handicapée du 17/01/14 de la Cocof définit aussi des logements inclusifs dont la mission est « d'accompagner dans son projet de vie et selon ses besoins, la personne handicapée habitant de façon principale dans un logement inclusif. Un logement inclusif est un lieu de vie qui rassemble personnes handicapées et personnes valides, dans une optique d'accessibilité, de mixité sociale, de solidarité et de réciprocité ».

COTELO a visité certains projets pilotes – Voir à ce sujet l'annexe 2 et les fiches descriptives.

1.5. Les colloques.

En annexe 1 sont repris les divers colloques auxquels COTELO a participé, parfois plus activement.

Conclusion

Il existe de nombreuses possibilités de logement tant spécifique qu'ordinaire.

Dans les hébergements spécifiques, les personnes sont souvent confrontées à une difficulté d'accès par manque de places, ou par le manque de structures adaptées à leurs souhaits. Le grand avantage de ces structures réside dans l'accompagnement intégré. Leur principal inconvénient est le manque de mixité (public constitué uniquement de personnes souffrant de troubles psychiques). Celle-ci favoriserait l'inclusion et soutiendrait le Rétablissement. Elles conviennent à certains usagers ou à certains moments du parcours de vie.

Dans les logements ordinaires, l'accessibilité est limitée par le coût qui dépasse souvent les capacités financières de la personne. Le grand avantage est l'inclusion dans la société, la plus grande difficulté étant un manque d'accompagnement, qui permettrait le maintien de la personne dans son logement lorsque son état fluctue.

En l'absence de logements, de nombreuses personnes présentant une vulnérabilité psychique se retrouvent dans des structures pour sans-abris ou dans la rue ou restent chez leurs parents par défaut. Ce ne sont pas des solutions adaptées à leurs besoins spécifiques. Les projets pilotes sont le plus souvent développés dans le secteur du handicap.

2. Rechercher des informations sur les ressources existantes en terme d'accompagnement au logement

L'accompagnement est indispensable tant pour rechercher un logement que pour s'y maintenir. La notion d'accompagnement est assez large et inclut l'aide à l'entretien du logement, l'aide aux démarches administratives, les soins, l'aide en cas de conflit avec des voisins, le soutien médical, psychologique, social, financier au quotidien ainsi que l'aide en cas de crise, etc.

A Bruxelles, les ressources existantes sont très nombreuses mais dépendent souvent d'autorités différentes. Afin de s'y retrouver au mieux, nous reprenons ici (de façon non exhaustive) les principales structures qui existent à Bruxelles et qui peuvent participer à l'accompagnement au logement de notre public cible. Nous mentionnons ici les types de services et renvoyons à des sites internet pour plus de renseignements.

2.1. Les services spécifiques

2.1.1. Les services de santé mentale :

Les services de santé mentale ont notamment pour objectif d'améliorer le bien-être psychique du patient dans ses milieux habituels de vie et aider à la réinsertion sociale.

A Bruxelles, il existe plus d'une trentaine de services répartis sur le territoire de la région de BruxellesCapitale. Ils sont agréés soit par la CCF soit par la CCC soit par la communauté flamande.

Ajoutons les structures psycho-socio-thérapeutiques mixtes qui offrent des soins dans le cadre d'une pratique ambulatoire pluridisciplinaire.

2.1.2. Les services actifs en matière de toxicomanie

Ceux-ci accompagnent la demande des bénéficiaires et assurent en leur sein, par un suivi individualisé, la guidance psychosociale et administrative en concertation avec les personnes et institutions concernées, notamment les acteurs socio-sanitaires, scolaires et socio-culturels Ils sont agréés par la CCF.

2.1.3. Les services psychiatriques à domicile (SPAD)

Ces services sont subventionnés par l'INAMI et offrent différents services soit en accompagnant les bénéficiaires (Traktor et Prisme nord-ouest) et/ou offrent un soutien les intervenants généralistes de première ligne (Interligne, Psykot)

2.1.4. Les équipes mobiles et de crise du projet 107 mises en place dans le cadre de la réforme de la psychiatrie

Le réseau psy 107 à Bruxelles est en cours de réorganisation.

Actuellement une équipe mobile (Tela) couvre le sud-est de Bruxelles tandis qu'une équipe prend en charge le centre et le nord de Bruxelles (Hermès).

Le réseau Bruxelles-Est dispose également d'une équipe de crise qui peut intervenir lorsqu'une situation se dégrade.

2.1.5. Le SMES-B

Il s'agit d'un réseau agréé par la CCF.

« La Cellule d'Appui du SMES-B développe ses activités en direction des logements sociaux et des AIS pour soutenir les travailleurs sociaux en difficulté avec des locataires qui souffrent de troubles psychiques. Il s'agit, le plus souvent, de troubles assortis d'un isolement qui, non soignés, maintiennent ces personnes dans une souffrance certaine et peuvent créer des problèmes de voisinage, voire la perte du logement. *Cette extension du travail de la Cellule d'Appui se fait en étroite collaboration avec l'asbl SASLS (Service d'Accompagnement Social des Locataires Sociaux de la Région de Bruxelles-Capitale) et se caractérise par une coopération accrue avec le réseau primaire des locataires ainsi qu'avec de nombreux services se rendant à domicile. »*

2.1.6. Les médecins psychiatres

Pour tout ce qui concerne l'accompagnement médical. Un traitement adéquat est indispensable pour permettre le maintien à domicile.

2.1.7. Les services d'accompagnement dans le secteur du handicap

Ceux-ci aident aussi les personnes qui souffrent de handicap mental et psychique que ce soit dans le cadre du logement accompagné, de la vie journalière ou des loisirs, de recherche de bénévolat par exemple. Ceux-ci sont agréés par la CCF (service Phare)

2.2. Les services généralistes

Dans un souci d'inclusion, il est souhaitable que le public cible aie largement accès aux services qui s'adressent à toute la population bruxelloise.

2.2.1. Les centres de coordination de services à domicile et les services intégrés de soins à domicile

Les centres de coordination agréés par la CCF, organisent, à la demande du bénéficiaire ou de son représentant et en collaboration avec son médecin traitant, l'ensemble des soins et des services nécessaires à son maintien à domicile.

2.2.2. Les médecins généralistes et les maisons médicales

Ceux-ci assurent le suivi des soins, les vaccinations, etc. et peuvent apporter une aide à la distribution des médicaments.

2.2.3. Les services sociaux

Certains sont agréés par la CCF ou la CCC.

Les mutuelles, les communes, les CPAS disposent également de services sociaux.

2.2.4. Les plannings familiaux

Certains sont agréés par la CCF et ont pour mission l'accompagnement des personnes, des couples et des familles.

2.2.5. Les services d'aide à domicile

Ces services ont pour mission l'aide à l'entretien du logement, la confection de repas, l'aide pour les courses... Ceux-ci sont notamment agréés par la CCF ou organisés par des communes. Les communes disposent aussi de services d'aide à domicile.

2.2.6. Les services infirmiers à domicile et les infirmiers indépendants

Ceux-ci peuvent apporter de l'aide pour le suivi du traitement (préparation des médicaments, soins, injections...)

2.2.7. Les services de médiation communaux

Certaines communes emploient des médiateurs qui peuvent intervenir pour les conflits de voisinage.

2.3. L'accompagnement au logement

2.3.1. Les AIPL - Associations d'insertion par le logement

Celles-ci ont notamment pour mission :

- l'aide active à la recherche ou au maintien d'un logement
- l'aide sur demande des occupants précarisés et à leur profit, à l'amélioration de la qualité (sécurité, salubrité et équipement) du logement, de son accessibilité financièrement ou de son adaptation au handicap ;
- le développement de projets et d'outils spécifiques en matière de logement au profit de personnes en difficulté pour accéder à un logement de qualité à prix abordable (www.avcb-vsgeb.be)

2.3.2. Les SALS - Service d'accompagnement social au logement social

Celui-ci a notamment pour mission de mettre sur pied toute activité en lien avec l'accompagnement social des locataires de logements sociaux. (www.bruxellessocial.irisnet.be/CDCS-CMDC)

2.3.3. Les SISP - Sociétés immobilières de service public

Les SISP poursuivent des missions de service public et notamment

« favoriser la prise en compte des difficultés sociales rencontrées par les locataires, notamment dans le cadre de partenariats, et assurer une gestion locative qui tienne compte des besoins des locataires »; (code du logement)

2.3.4. Les AIS

L'agence immobilière sociale assure le cas échéant un accompagnement social spécifiquement en rapport avec la location d'un logement. *(code du logement)*

2.3.5. Les Compagnons Dépanneurs

Ou d'autres associations pour de petites réparations incombant au locataire, des déménagements...

2.3.6. L'aide juridique pour le droit à l'habitat

L'atelier des droits sociaux *« accorde une attention particulière aux personnes qui rencontrent des difficultés à exercer la plénitude des droits nécessaires pour participer pleinement à la vie sociale, ainsi qu'à la sauvegarde et au développement des mécanismes de solidarité sociale.*

Dans cette perspective, elle a pour objectifs l'élaboration et la mise en oeuvre des moyens permettant à tous les citoyens de connaître leurs droits, de les faire valoir et de s'organiser collectivement pour les défendre ou les promouvoir, notamment par l'information la plus large, l'aide juridique, des formations adaptées et l'appui aux initiatives d'organisation collective ».

www.atelierdroits sociaux.be

2.4. Les acteurs et les partenaires

Au cours de notre mission, nous avons été amenés à prendre plusieurs contacts avec l'asbl Habitat et Participation. Nous avons pu bénéficier d'un soutien méthodologique dans la conduite de nos recherches et l'élaboration d'un projet.

Parmi les outils qui nous ont été fournis figurent « les bulles ». Il s'agit d'un organigramme simplifié qui nous a aidé à structurer notre démarche et à déterminer les principaux acteurs utiles à notre étude. Nous avons joint en annexe ce document, lequel a subi plusieurs modifications au cours des mois.

Les coordonnées de l'asbl Habitat et Participation sont reprises en annexe, de même que celles de plusieurs professionnels de l'accompagnement

Pour en savoir plus :

Bruxelles-social en ligne (et notamment les onglets logement et santé mentale).
<http://www.bruxellessocial.irisnet.be/CDCS-CMDC>

Commission communautaire commune (Cocom) :
<http://www.ccc-ggc.irisnet.be/fr/institutions-agreees/politique-de-la-sante>

Commission communautaire française (Cocof):
<http://www.cocof.irisnet.be/nos-competences/sante> et
www.Phare.irisnet.be www.Psy107.be www.smes.be
www.atelierdroits sociaux.be www.fedais.be
www.logement.brussels/qui-fait-quoi/acteurs-associatifs

3. Inventorier les besoins qui ne sont pas rencontrés actuellement.

Au cours de l'année 2014, une enquête d'opinion a été réalisée par Similes Wallonie en collaboration avec Similes Bruxelles, notamment sur le logement. Une centaine de réponses a été collectée. Les résultats de cette enquête ont été rendus publics à Namur le 22 novembre 2016 à l'occasion des 15 ans de Similes Wallonie.

Il apparaît que les familles contribuent largement à la prise en charge du logement des personnes concernées que ce soit en hébergeant leur proche, en l'aidant financièrement, ou en l'accompagnant au quotidien.

Les résultats complets se trouvent sur le site www.similes.org (action/axe4 - enquête définitive).

Voici les résultats de l'enquête de l'Axe 4 relative à l'habitat, réalisée par Similes Wallonie, en collaboration avec COTELO.

3.1. Habitat

Un premier constat interpelle : bien que nos usagers soient très majoritairement trentenaires (ou plus âgés), moins de 30 % d'entre eux vivent en couple ou en cohabitation ; près de la moitié sont seuls chez eux.

Cette solitude n'est cependant pas toujours le signe d'une autonomie d'adulte ordinaire :

- Près de 30 % des usagers vivent encore chez leurs parents, bien que cela n'aille pas sans difficultés pour les uns et les autres ; près de 60 % des parents concernés déclarent que cette situation ne leur convient pas, et un tiers pensent qu'elle ne convient pas non plus à l'utilisateur lui-même.
- Près de 40 % des familles hébergent l'utilisateur chez elles ou lui procurent un logement gratuit.
- Moins de 20 % des usagers ont trouvé seuls leur lieu de vie ; la majorité d'entre eux ont eu recours à l'aide de leur famille.
- Moins de 40 % des usagers entretiennent seuls leur logement ; dans un tiers des cas, la famille doit y participer.
- Enfin, un peu plus de 10 % des usagers ne sont pas domiciliés là où ils vivent actuellement.

Ils sont peu à vivre dans un logement spécifique et à bénéficier d'un soutien autre que celui de leur famille/proche pour trouver ou entretenir leur logement.

- Moins de 15 % des usagers vivent dans un logement social ou un habitat groupé solidaire.
- Moins de 15 % ont bénéficié de l'aide d'un service social ou d'une agence immobilière sociale pour la recherche de leur logement.
- Moins de 20 % bénéficient d'aides familiales ou ménagères ou de titres-services pour l'entretien de celui-ci.
- Moins d'un quart des usagers ont quitté leur dernier lieu de vie par choix ; pas loin de la moitié ont dû le faire à la suite de difficultés relationnelles ou d'un manque d'autonomie.

3.2. Difficultés dans la recherche d'un logement : une offre immobilière et des services d'aide insuffisants.

Sans surprise, trois obstacles sont désignés comme étant les plus importants.

Ce sont, en ordre décroissant des mentions :

- La faiblesse des revenus de l'usager (absence de travail ; absence de fiche de paie ; pas de garantie de revenus ; revenus insuffisants ; coût des logements privés ; prix du loyer ; ne pas avoir le statut d'isolé ; difficultés financières ; manque d'argent ; indigence...)
- Les effets de la maladie (absence d'autonomie ; comportement inadapté ; instabilité ; problèmes psychiatriques ; médicaments ; manque d'hygiène et regard des autres ; discrimination des propriétaires ; plaintes adressées par les propriétaires auprès des agences...)
- L'insuffisance de l'offre immobilière, qui est souvent liée à la question des revenus (manque de logements sociaux ; manque de logements adaptés ; manque de logements à un prix abordable ; accès difficile au logement social ; longue attente pour une IHP ; absence de solution intermédiaire entre l'institution et une vie indépendante...)

Mais d'autres éléments méritent d'être relevés :

- La réduction des allocations en cas de cohabitation, qui vient aggraver la question des revenus (difficulté à garder le statut d'isolé ; suppression du statut d'isolé en cas de cohabitation...)
- La lourdeur de certaines démarches (difficulté des démarches ; longue attente pour un logement social personnel ; réglementation de l' AIS mal adaptée ; réglementation qui oblige à s'inscrire dans chaque AIS ; procédure annuelle à répéter pour logement social et AIS ; procédure d'entrée en IHP qui génère du stress...)
- Une collaboration insuffisante avec les institutions de prise en charge (manque de concertation avec les soignants à la sortie d'une institution ; manque d'information de la part de l'hôpital pour trouver la solution la plus adaptée ; manque d'aide des services sociaux ; le service social voulait que la famille fasse tout ; manque de coordination entre les différents services...)
- L'absence d'une aide spécialisée (manque d'accompagnement dans la recherche d'un logement ; manque d'un service *ad hoc* d'accompagnement de la personne souffrant de troubles psychiques... »).

3.3. Enquête en ligne auprès des usagers.

COTELO a également établi un questionnaire en ligne destiné aux usagers de la région de Bruxelles-Capitale afin de pouvoir établir des propositions avec eux.

Nous avons obtenu 19 réponses, collectées entre le 10 août 2015 et le 8 janvier 2016.

L'analyse de ces dernières a permis de dégager des premières tendances, l'échantillon extrêmement réduit de 19 participants ne permettant pas d'en tirer des conclusions à ce stade.

Sexe, âge, situation financière

Les participants étaient essentiellement de sexe masculin, se situant dans les tranches d'âge 20-30 ans et 4150 ans.

Ils étaient locataires d'appartement et vivaient seuls.

Leurs ressources financières provenaient essentiellement d'allocations sociales (handicapés, chômage et mutuelle) et leurs revenus mensuels moyens s'établissaient dans une fourchette de 500 à 1.000 euros.

Logement

Dans tous les cas, le logement a été trouvé avec l'aide des proches.

Les raisons principales ayant amené certains participants à quitter un logement précédent étaient les suivantes :

- Par choix personnel, en fin de colocation, suite à une stigmatisation subie en habitat protégé, sous l'influence des parents.
- Le budget consacré au logement se situe entre 250 et 700 euros par mois. Trois participants ont cependant renseigné ne pas payer de loyer.

Les personnes-ressources auxquelles les participants ont déclaré faire appel en cas de besoin sont, par ordre d'importance décroissant : les proches du quartier, les professionnels, les collègues, la famille, les amis. 53% d'entre eux ont répondu assurer par eux-mêmes l'entretien du logement.

A la question relative aux modes de déplacements, les participants ont renseigné en premier lieu la marche, puis les transports en commun (bus et tram).

Enfin, les participants se sont montrés majoritairement satisfaits de leur situation actuelle.

3.4. Conclusion du Texte visionnaire et recommandations – des résultats de l'enquête de Similes vzw

Voir annexe 6 et via site de www.similes.org .

4. Etablir un ensemble de propositions reproductibles et réalistes en vue d'une amélioration, d'une augmentation et d'une diversification de l'offre en matière de logements, tant en ce qui concerne les infrastructures que l'accompagnement pour répondre aux besoins non rencontrés à ce jour.

4.1. Quels sont les facteurs favorables à une bonne occupation du logement ?

- Un accompagnement adapté à la situation (« aide à investir son lieu de vie ; aide quotidienne, domestique, affective, sociale ; aide à la gestion financière et à l'entretien ; accompagnement psychosocial régulier ; meilleur encadrement des soins à domicile ; encadrement pour la prise des médicaments ; activités encadrées et adaptées, motivantes... »).

Aussi importante soit-elle, cette demande d'accompagnement ne devrait toutefois pas faire du logement une institution de soins.

Deux autres souhaits viennent en effet la nuancer :

- Se sentir libre chez soi (« c'est chez lui ; être moins seule, mais pas non plus envahie ; indépendance parentale ; liberté organisationnelle ; recevoir en toute liberté ; pouvoir fumer sans contrainte ; que personne ne lui reproche son manque d'hygiène... »)
- Vivre dans une certaine mixité sociale (« ne pas être entouré que de patients ; beaucoup de tensions si uniquement des personnes avec des problèmes psychiques ; désir d'une mixité plus grande avec des citoyens solidaires... »).

4.2. Nos propositions

La question des revenus des usagers reviendra dans la section « revenus et statut » de l'enquête. Quoi qu'il en soit, dans les circonstances actuelles, il paraît peu vraisemblable d'obtenir des pouvoirs publics une revalorisation générale des allocations disponibles. Il vaut donc mieux viser des objectifs qui semblent moins inaccessibles.

- Un assouplissement des règles relatives au statut d'isolé, de façon à favoriser certaines cohabitations sans perte de revenus. Une telle mesure pourrait avoir un double avantage : faciliter l'accès au logement privé (et donc désengorger certaines institutions, comme les IHP) en en diminuant le coût et sortir de la solitude certains des nombreux usagers qui en expriment le désir. (S'appuyer sur la décision en ce sens du tribunal du travail de Bruxelles qu'évoquait Sudinfo.be le 28 octobre 2015 ?)

- Un aménagement des conditions d'accès au logement social, de façon à ouvrir davantage celui-ci aux personnes souffrant de troubles psychiques, avec, si possible, une attention particulière aux besoins de celles-ci, spécialement en ce qui concerne :
 - l'entourage relationnel ;
 - l'environnement matériel (calme, sécurité...) ;
 - la proximité de liens sociaux accessibles (transports en commun, commerces, possibilités d'activités...).
- Un accroissement du nombre des habitations adaptées (IHP, appartements supervisés, communautés thérapeutiques...), de façon à présenter, sur l'ensemble du territoire, une offre suffisamment diversifiée pour répondre adéquatement aux besoins.
- Un soutien public favorisant les initiatives privées du type de la Fondation Alodgî (Brabant wallon).
- Un développement de l'aide à la recherche d'un logement, afin que les usagers ne se retrouvent pas seuls, ou sans autre soutien que celui de leur famille, face aux difficultés administratives de l'accès au logement public ou aux réticences des propriétaires du parc privé.
- Un développement de l'aide à une bonne occupation de son logement, afin que l'utilisateur se sente bien chez lui et que, remplissant correctement ses obligations de locataire, il incite le propriétaire à prolonger son bail, voire à ouvrir plus largement ses logements à d'autres usagers.
- Un développement de l'aide aux familles qui hébergent l'utilisateur, de façon à leur permettre de remplir au mieux leur tâche d'aidant-proche : visites d'une équipe mobile, contacts avec les institutions de soins éventuellement impliquées, psychoéducation, aides matérielles...

4.3 . Projet de mémorandum.

Ce projet de mémorandum a été communiqué à Similes Wallonie, il sera communiqué également en temps utile à Similes Vlaanderen. Il a été proposé lors du colloque de la Plateforme en 2015. Ceci avec l'aval du CA de Similes Bruxelles.

Pour rappel, l'objectif du comité technique logements est d'augmenter, améliorer et diversifier à Bruxelles l'offre de logements dignes à un coût modéré pour les personnes atteintes de troubles psychiques graves et chroniques, en veillant à un accompagnement adapté.

Dans la note aux membres du CA présentée le 25 octobre 2013, nous envisagions comme moyen pour atteindre notre objectif notamment d'informer le CA pour qu'il puisse mettre en place un lobbying auprès des politiques et les conscientiser à la problématique.

Après avoir participé aux groupes de travail d'Habitat et Participation à LLN et de la Plate-forme de concertation pour la santé mentale en région de Bruxelles-capitale (PFCSM, GT *logement et santé mentale*), nous vous proposons de porter les revendications suivantes pour Similes Bruxelles.

Il faudra veiller à travailler sur cette base et à étoffer ce document en collaboration avec Habitat et Participation. Nous partagerons aussi ces réflexions avec Similes Wallonie et Similes Vzw (Vlaanderen) qui sont tous deux demandeurs en la matière.

Trois objectifs, neuf pistes...

1. Augmenter

Augmenter le nombre de logements accessibles financièrement (AIS, logement social).

Réserver des places et faciliter l'accès pour notre public cible (veiller à ce que la législation le permette. Voir Code du Logement Bruxelles).

Augmenter le nombre de places en hébergement spécifique (IHP, MSP), en atteignant le nombre prévu par la programmation. Par exemple, en reconvertissant des lits hospitaliers non psychiatriques comme cela avait été le cas à Bruxelles en 2013 (88 places IHP et 56 places MSP) et en veillant à une diversité de prise en charge. Ainsi, les IHP couvrent un éventail allant de l'appartement individuel à la pension complète suivant l'objectif envisagé (se poser, de transition ou de tremplin).

Augmenter les places dans des projets innovants et développer des formes d'habitat solidaire, tels que les logements kangourous et les habitats groupés.

2. Améliorer

Favoriser les conditions d'accès pour le public cible en les adaptant aux difficultés psychiques spécifiques.

Conserver le statut d'isolé quelle que soit la forme d'hébergement ou de logement.

Former et soutenir le personnel des structures existantes (secteur, social, logement, santé) ainsi que les aidants proches à l'accompagnement des personnes atteintes de troubles psychiques. A ce titre, la place de Similes pour la formation des aidants proches et des professionnels (à développer à Bruxelles) est importante.

Améliorer les prises en charges dans les SHNA en prenant exemple sur la convention « pension sociale » à Bruxelles (CCC). Étendre les projets psy 107.

Créer des passerelles pour faciliter le passage d'une forme d'hébergement ou de logement à une autre et améliorer la transversalité entre les secteurs de la santé, social, handicap et logement.

Veiller à la cohérence. Actuellement plusieurs secteurs différents sont impliqués dans cette problématique.

Sous la législature précédente, pas moins de 9 ministres étaient compétents : 6 ministres à Bruxelles, 2 au Fédéral et 1 à la CF Santé !

3. Diversifier

Développer le chaînon manquant entre hébergement thérapeutique et logement individuel En veillant à ne pas tomber dans le tout (accompagnement intégral) ou rien.

Développer des projets pilotes innovants, tels par exemple les LEN (Logements Encadrés Novateurs) de l'AWIPH.

Faciliter la division des logements via une adaptation du Code du Logement pour des projets solidaires (exemple : les logements kangourous).

Développer des formes d'accompagnement novatrices, souples et flexibles pour l'accès et le maintien du logement, en tenant compte de la spécificité de la prise en charge en santé mentale et de l'état fluctuant des usagers.

Se baser sur tout ce qui existe dans les différents secteurs et créer du lien.

Le projet pilote « Respite ».

Hermes Plus (projet 107), avec notamment comme partenaires la VZW Similes Vlaanderen et l'ASBL Similes Bruxelles avait répondu à un appel à projets et déposé un projet pilote de logements de répit transitoire, soit pour éviter l'hospitalisation, soit à la sortie de l'hôpital avant de rentrer chez soi (calqué sur une maison de répit hollandaise).

Ceci dans le cadre de l'appel à projets de Jo VANDEURZEN, Vlaamse Minister van Welzijn, Volksgezondheid en Gezin.

Le projet pilote Respite n'a pas été retenu, mais néanmoins Hermes Plus poursuit ce projet, même sans subvention. Pour Bruxelles, c'est le projet « vzw De Lork » qui a été retenu.

5. Informer les membres de Similes

Notre Logo a vu le jour grâce à un patient travail de l'infographiste, Jérémy Galand (jrm.galand@gmail.com), que nous tenons à remercier ! Nous avons opté pour une main ouverte, symbolisant l'accompagnement aux personnes fragilisées dans leur logement ouvert vers le monde extérieur.

L'adresse e-mail pour tout contact : équipe de Similes Bruxelles via le secrétariat bruxelles@similes.org.

QUELQUES LIENS UTILES :

www.atelierdroitssociaux.be

<http://phare.irisnet.be/aides-à-l-inclusion/accompagnement/services-d-accompagnement>

www.cpas1200.be/main.php?sid=2&mid=3&txt=m&lng=fr

www.lalibre.be/regions/bruxelles/fremault-les-plans-logements-ca-ne-fonctionne-plus57c9dbb73570cbdd88638ee2

www.vieassociative.be www.logement.irisnet.be/qui-fait-quoi/acteurs-associatifs/les-associations-d2019insertion-par-le-logement-1

<http://housingfirstguide.eu/website>

www.pleegzorgvlaanderen.be

www.fblp.be/Enquete-au-coeur-du-Housing-First

www.cohousingprojects.be

www.samenhuizen.be

www.abbeyfield.be

www.gipso.be

Egalement intéressant, le *forum de lutte contre les inégalités* a développé au départ des pratiques de Housing First une formation ouverte à d'autres contextes professionnels pour favoriser les principes d'aide qui en sont au fondement.

<http://www.fblp.be/Une-formation-sur-la-relation-d.html>

Une étude ethnographique menée dans les équipes du Smes et d'IDR, publiée maintenant sous le titre « Sorties de rue » est à l'origine de ce projet.

6. Conclusion

Dans les 3 entités de Similes, Bruxelles, Wallonie et Similes vzw (Vlaanderen), les résultats des enquêtes démontrent des similitudes: **les familles prennent largement en charge le logement et l'hébergement du public cible à défaut d'autres solutions.**

L'objectif est d'augmenter, améliorer et diversifier à Bruxelles (19 communes) l'offre de logements dignes à un coût modéré pour les personnes atteintes de troubles psychiques graves et chroniques, **en veillant à un accompagnement adapté.** Ces solutions doivent répondre aux besoins et désirs des personnes (même s'elles leur handicap n'est pas reconnu et quel que soit leur statut: travailleur, chômeur,...) et de leurs proches et être élaborées avec elles.

Cet accompagnement doit être organisé avec de nombreux partenaires à impliquer. Il apparaît que de nombreux partenaires potentiels existent. Avec un objectif d'inclusion ainsi que pour des raisons budgétaires, il apparaît souhaitable de se baser d'abord sur les ressources existantes tant dans le domaine du logement (SISP, AIS, ...) que dans les domaines socio-sanitaire (SSM, services sociaux, centres de coordination, Similes, équipes mobiles, équipe de crise, ...) ou du handicap (services d'accompagnement, ...) et de mettre en contact ces différents partenaires plutôt que de créer de nouvelles structures souvent très coûteuses.

Le travail en réseau commence à se concrétiser du fait qu'un proche (émanant de Cotelo) et un professionnel de Similes Bruxelles font partie du Groupe de Travail Logement de la PFCSM et sont 1 des 15 partenaires de la nouvelle asbl BRU4HOME, créée à partir de ce GT Logement.

De nouvelles fonctions, comme le 'capteur de logements' à Namur, se développent aussi à Bruxelles, comme p.ex. au sein de l'Ilot. Cette fonction de capteur de logement devrait se développer davantage afin d'établir un climat de confiance entre les propriétaires et les locataires en les assurant d'un accompagnement professionnel. Cette fonction éviterait de multiples désagréments allant même jusqu'à éviter des expulsions de logement.

Le lieu de vie du public cible est souvent envisagé sous l'angle de l'hébergement dans une structure thérapeutique. Souvent des contraintes importantes lui sont imposées tant en terme de nombre de jours de présence, de limitations de sorties et que de visites. Le lieu de vie est généralement accordé à condition de se soumettre à un accompagnement parfois non choisi. La rupture du contrat avec l'accompagnateur entraîne souvent la perte du logement.

Le projet est innovant car il a pour objet de trouver des solutions de logement (c'est à dire un lieu de vie inclusif permettant à la personne de jouir des mêmes droits que les autres dans son logement notamment un contrat de bail ordinaire et non une convention précaire ou très limitée dans le temps).

Le projet est innovant car il veut se baser sur les besoins et désirs des personnes concernées et de leurs proches qui assurent très souvent leur hébergement par manque de solutions alternatives (voir résultats des enquêtes auprès des usagers et des proches au point 4 de ce dossier).

Le projet se veut innovant car il veut créer des ponts entre différents secteurs qui souvent ne collaborent pas (logement, secteur socio-sanitaire, secteur du handicap) et dépasser le cadre strict de la santé mentale.

Le projet est innovant car il veut se baser d'abord sur les ressources existantes plutôt que de créer de nouvelles structures.

Cela s'inscrit dans les objectifs des réseaux prévus aux articles 182 et 183 du décret du 5 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé. Ceux-ci ont pour objectif l'amélioration des soins, de l'action sociale ou de l'aide aux familles et répond à un besoin des bénéficiaires sur un territoire défini. Il prend en compte l'environnement sanitaire et social ainsi que l'offre de services existante.

Le processus de mise en application demande du temps dans la mesure où il demande de :

- répertorier les ressources existantes et de rencontrer de nombreux partenaires potentiels
- inventorier des initiatives tant à Bruxelles que dans d'autres régions (visites d'initiatives diverses)
- maîtriser de nombreuses législations, en tenant compte des modifications de législation en cours et des conséquences de la réforme de l'Etat.
- bien connaître l'autorité compétente dans chaque domaine (fédéral, région, communes,...)

L'objectif est de pouvoir proposer des solutions durables et reproductibles.

Les indicateurs de réussite seront d'une part le nombre de personnes qui auront accès à un logement mais aussi la durée et la qualité de leur maintien dans ce logement ainsi que leur inclusion dans la société.

Si la pratique devait être étendue à d'autres régions, elle devrait être adaptée à chaque réglementation régionale dans les différents domaines.

Nous réalisons que sur Bruxelles différentes formes de logement pourraient convenir, comme certaines de celles rencontrées lors de nos visites, ea. initiée par Habitat & Participation: des transformations de maisons individuelles en habitat solidaire tout en veillant à un accompagnement efficace (ex. projet de maison "Vagabondine" à St. Gilles), une maison de type "kangourou", de type "un Toit 2 Ages", un accueil par des personnes vivant seules en familles (cf. Geel et Lierneux).

Nous croyons que ces types de logement peuvent briser la solitude de beaucoup de personnes en ville, donner un nouveau sens au "vivre en ville" et développer la solidarité.

En cela, les familles et proches ont plus que jamais besoin du soutien et de la collaboration des politiques et des responsables des 19 communes.

Ce rapport final résume plus de 4 années de recherches, de visites, rencontres, formation en méthodologie à la création d'habitat solidaire. Cela nous a permis de créer des liens avec d'autres parents, des acteurs divers, cités dans les fiches de la carte des acteurs.

Le fait d'avoir participé aux différents Groupes de Travail chez Habitat & Participation LLN, ainsi qu'à la PFCSM Bruxelles, nous a soutenus en réalisant qu'il existe de nombreuses possibilités ainsi que de nombreux freins à lever pour trouver un logement digne et abordable.

Nous ne pouvons que confirmer le rôle de Similes

- **dans son rôle de soutien aux familles** (par l'information, un accompagnement psycho-social) et du public cible le cas échéant (accompagnement à la recherche du logement, accompagnement au maintien du logement) dans le cadre d'un travail en réseau
- pour également apporter **une aide aux professionnels du réseau** pour tenir compte des familles et pour les spécificités de la prise en charge de ces personnes.

Nous tenons à remercier vivement toutes les personnes rencontrées et surtout tant de familles concernées par la problématique du logement, aussi bien à Bruxelles, qu'en Flandre et en Wallonie!

Nous remercions toutes les personnes qui nous ont aidés en toute discrétion à rédiger ce document.

7. Bibliographie

Ouvrages

BOECKX Bert, VANDECRUYS Geert. Tielt 2011.

“*Welkom in Geel, Een geschiedenis van de gezinsverpleging*” Tielt 2011 – 308 blz Uitgeverij EPO vzw.

Uitgeverij@epo.be

DELORS Jacques, DOLLE Michel

« *Investir dans le social* » Paris 2009 - 284 p.

Editions Odile Jacob

www.odilejacob.fr

JOLIVET Bernard, BESANCON Marie-Noëlle

« *Les soins en psychiatrie, Une affaire citoyenne* » Ivry-sur-Seine 2011 - 143 p.

Les Editions de L'Atelier

www.editionsatelier.com

VAN AUDENHOVE Chantal

« *Le rétablissement par soi-même* » Tielt 2015 - 216 p.

Editions Lannoo

www.lannoocampus.be

VAN HUFFEL Luc

« *Le rétablissement en pratique(s)* » Tielt 2015 - 144 p.

Editions Lannoo

www.lannoocampus.be

VANDEPUT Huguette, SERRES Gilbert

“*Pascal Duquenne, Een Leven met Down*” Berchem 2010 - 195 blz.

Uitgeverij EPO vzw

Uitgeverij@epo.be

LIETAERT Mathieu

« *Le cohabitat* »

Editions Couleur Livres

www.couleurlivres.be

RBDH / BBRoW

« *Le dernier Baromètre du Logement de la Législature* » Bruxelles, 2014

www.rbdh.be

RBDH / BBRoW. 2014.

« *Memorandum Associatif pour le Droit au Logement* » Bruxelles, 2014 – 2019.

www.rbdh.be

« *Santé Psychique et Logement - Guide pratique* »

www.millenaire.org

msgorbini@grandlyon.org

« *Le Nouveau Code Bruxellois du Logement* » (St. Louis)

« *Le développement du CLT à Bruxelles* »

Divers

PHILIPPIN Cécile

« *Vivre En Ville* » - Les Films sur le Palier

www.surlepalier@free.fr

CREHPSY

« *Catalogue de l' Espace Documentation* » - 2015

« *Perte d'autonomie - Le guide des mesures de protection* »

« *LOGIPSY, Dispositif & Fiche Alerte, Garantir le maintien ou le retour à domicile de personnes présentant des troubles psychiques* » www.crehpsy.com

HANDEO

« *Comprendre le handicap pour mieux accompagner* »

« *Mieux vivre à domicile et dans la cité, quel que soit son handicap* »

www.handeo.fr

DEVOLDER Lola – WEILL-LAVESQUE A.

« *Spécificités des services d'aides à la personne destinés aux adultes en situation de handicap* » - Novembre 2009

AMA

« *Le post hébergement - Un accompagnement pour favoriser la transition vers un nouveau milieu de vie* » 2016

www.ama.be

LA BRAISE

Plusieurs études disponibles sur le site.

www.labraise.org

ESPINOZA Agnès

« *Vivre comme tout le monde* »

Etude sur le logement et la psychose, loger, accompagner, réinsérer en santé mentale, un diagnostic psychosocial

Synthèse du mémoire de recherche réalisé sous la direction de Lionel Dany et Dolores Torres.

Master 2 Psychologie sociale de la santé - octobre 2012.

Aix-Marseille Université Centre Hospitalier Edouard Toulouse.

PFCSM

« *Brochure de présentation des Services de Soins Psychiatriques à Domicile et des Initiatives en Concertation pour Adultes à Bruxelles* ».

Plate-Forme de Concertation pour la Santé Mentale en Région de Bruxelles Capitale asbl.
29 mai 2015.

www.pfcsm-opgg.be

UNAFAM

« *Un logement accompagné d'abord !* »

Unafam – n°2, p.5 à 7 – 2011.

Alain Bonifay, Jean Dybal.

www.unafam.org

ANCREAI

« *Etude sur l'accompagnement à domicile des personnes adultes en situation de handicap psychique* » - mai 2016

Observatoire national des Aides Humaines

www.ancreai.org

ASPH

DE SCHEPPER Mélanie

« *Trajectoires d'hébergement de personnes adultes en situation d'handicap* »

Assoc.soc.de la Personne Handicapée – Décembre 2016

www.asph.be

ZWARTS Maurice

Proposition d'une Formule de Logement Autonome Alternatif pour Personnes Précarisées Essentiellement Isolées » - 25 juin 2012

MILLENAIRE 3

« *Guide pratique de Santé Mentale et Logement – Grand Lyon* » Avril 2006.

www.millenaire3.com

« Santé Psychique et Logement - Guide Pratique Spel »

Juin 2015

www.spel-grandlyon.com

PROGRAMME EXPERIMENTAL.

« *Un Chez soi d'abord - Principaux résultats 2011 - 2015 - avril 2016* ».

Grand Lille – Marseille – Paris – Toulouse.

Contact : dihal@developpement-durable-gouv.fr

CENTRE D'ETUDES TECHNIQUES DE L'EQUIPEMENT DE L'EST (CETE Est DDT 68)

« *Le Logement des Personnes Souffrant de Troubles Psychiques dans le Haut-Rhin* » - Juillet 2011.

LA LIGUE DES FAMILLES

« *Ensemble pour un Droit au Logement* » - 2014

HABITAT & PARTICIPATION asbl,

« *Les Chaînon Manquants - Les Lieux de Vie des Personnes Présentant un Handicap Mental et/ou des troubles psychiques* » - Décembre 2013 www.habitat-participation.be

GUIDE HABITAT & SANTE MENTALE

« *Logement, hébergement, accompagnement pour personnes en difficultés psychiques* » Septembre 2013

OIKONDE Leuven.

« *Opnieuw geblaas in de Schapenstraat. OVER de HUIZEN voor LANG* » VERBLIJF. 33° jr nr.3,3 trim.2004.

« *Het Doorstromingshuis* ». 40° jg.,nr.3,3 trim. 2011.

www.oikondeleuven.be

MC – INFORMATION 264. Article SANTE MENTALE.

HENIN Elise - VERNIEST Rebekka (LR &D), avec la collaboration de la Mutualité Chrétienne de Namur et du Réseau Santé Namur.

« *Se sentir bien dans la communauté : Sur quoi s'appuyer lorsqu'on vit un problème de santé mentale* ».

www.mc.be

BRUYNINCKX Catherine

« *Les Critères de Distribution d'un Bien Rare - L'exemple de l'attribution des logements sociaux en Région de Bruxelles Capitale* ». UCL - Sept. 2012

Mémoire de Master en Politique Economique et Sociale.

www.uclouvain.be

HILGERS Myriam

« Crise du logement à Bruxelles - Le Potentiel de l'Habitat Solidaire au Sein des Contrats de Quartiers Durables »

Mémoire 31/10/2012. www.habitat-groupe.be

PFCSM

« *Les Initiatives d'Habitations Protégées Francophones et Bicommunautaires à Bruxelles* » Plate-Forme de la Concertation en Santé Mentale Région Bruxelles-Capitale.

www.pfcsm-opgg.be

ILÔT asbl.

« *Rapport Final de Recherche-Actions. Avril 2015. Capteur de Logement à Bruxelles pour le Secteur de l'Aide aux Personnes sans Abri* » Cellule Capteur de Logement.

www.ilot.be

LA STRADA

« *A propos des structures d'hébergement non agréées en Région de Bruxelles Capitale* » Février 2013

CPCP

« *L'Habitat Kangourou. Un bond en avant ?* » 2013

www.cpcp.be

CPCP & CEPESS

« *Le Logement Intergénérationnel à Bruxelles. Quand l'habitat devient vecteur de solidarité* » 2011.

www.cepess.be

CEPESS

« *L'accompagnement social lié au logement locatif en Wallonie* »

LES ECHOS DU LOGEMENT, N° 2, 2010

« *Créer une assurance autonomie pour un allongement de la vie de qualité* » Février 2016.

BATACLAN asbl

« *Travailler en réseau intersectoriel autour de la personne handicapée et autres publics* »

Février 2016

www.bataclan.be

CBPS - Centre Bruxellois de Promotion de la Santé

« *L'intersectorialité, on n'est pas tombé dedans quand on était petit* » 2011

FONDATION ROI BAUDOIN : www.kbs-frb.be

« *Trouver ou créer son logement inclusif en Belgique* »

Avril 2017, FRB & Notaire.be

« *L'accès à un logement décent, idées pour les philanthropes. La philanthropie et le logement des personnes précarisées* »

2014, numéro de commande 3247

« *Etude sur les formules de logement inclusif pour les personnes avec un handicap en Wallonie et à Bruxelles* ».

Septembre 2016, numéro de commande 3430

CBCS - Conseil Bruxellois de Coordination Sociopolitique

« *L'Accès aux Droits sociaux Fondamentaux* »

BIS Juin 2010 N° 161, p. 21 à p.27

LIETART Matthieu

« *Le Cohabitat - Reconstruisons des villages en ville* ».

DVD et livre.

Editions Couleur Livre - 2012

« *Les Centres de Soins de Jour, une alternative au placement* ».

www.centredesoinsdejour.be & www.dagverzorgingscentrum.be

« *L'Accessibilité au Logement* »

4e cahier du VIF/L'EXPRESS N° 8, 26 février 2016

« *Logement – Sortir de la Crise* »

Moustique Hebdo 25/4769/ 21 juin 2017

PHARE

« *Les chiffres clés du handicap à Bruxelles, cahier 1, Les besoins des personnes en situation de grand handicap de « grande dépendance » et de leur entourage* »

D/2015/13.592.2

FONDATION PRIVEE ALODGI

« *ALODGÎ, un projet d'hébergement alternatif et innovant* »

Janvier 2012

AGENCE NOUVELLE DES SOLIDARITES ACTIVES

« *Comment mieux prendre en charge la santé des personnes sans domicile ?* »

Repérage de pratiques innovantes et Fiche logement

RAPS

« *Rapport 2012* »

Recherche – Action – Réseaux d'accompagnateurs psycho-sociaux

Observatoire de la Santé et le SMES-B.

WILLAYE Eric, DELMOTTE Joséphine, DESCAMPS Magali

« Vers Un Style De Vie Valorisée »

Editions De Boeck

<http://www.deboecksuperieur.com/ouvrage/9782804166359-vers-un-style-de-vie-valorisee>

GIRARDON Lucie « *La Place de l'Habiter Dans Le Corpus Psychiatrique* » Thèse 2011 - Université Claude Bernard, Lyon

PARLEMENT BRUXELLOIS : « Rationalisation du Secteur du Logement Social à Bruxelles » Rapport de la Commission Logement 9 mars 2017 - SLRB, N°73, avril juin 2015,

SIMILES VZW Trimestriële Tijdschrift 156 juni-juli-augustus 2016,

[“Woonzorg – perspectieven voor psychisch kwetsbare personen”](#), resultaten van een vragenlijst voor psychisch kwetsbare personen, Lut Rubbens & Luc Delbeke



Annexe 1 Participation de COTELO à des colloques et formations, de 2013 à 2017.

Dates	Endroits	Site WEB
2013		
17 septembre	Forest « Les enjeux Santé et logement en région bruxelloise : l'exemple de Forest »	
Novembre	Jangada « Fauteuils volants » « Jangada », est un projet Pilote d'Habitat Solidaire innovant qui verra le jour à Woluwé-Saint-Lambert, sur le site de l'Université Catholique de Louvain.	www.jangada.be
10 décembre	H & P Ottignies « Créer son habitat groupé sous forme de Fondation : pourquoi et comment ? » (inauguration Alodgi)	www.habitatparticipation.be
	H & P Assises du logement	
13 & 14 décembre	Alodgi : inauguration « Maladie mentale & société : insertion possible ou exclusion inévitable ? » Dr.B.Gillain et B.van Tichelen	https://www.habitatgroupe.be/alodgi/
2014		
Janvier	SISD au CCU Uccle	www.sisd.be
	Colloque Facultés St. Louis « Nouveau Code du logement »	

	Fin : formation en Méthodologie pour la création d'habitats solidaires (H & P) (début 11/10/2013)	www.habitatparticipation.be
8 mai	Colloque « Aidants Proches »	www.aidantproche.be
9 mai	Commune de Forest : Débat public « Le droit au logement abordable et accessible pour tous »	
	Symposium à OPZ <u>Geel</u> (province Anvers) : « Sociabilisation des Soins : Soins psychiatriques en famille comme modèle inspirant ».	www.opzgeel.be
Novembre	Une formation organisée par le RBDH (rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat) a été suivie le 25.11.14 sur le thème « logement, précarité et santé mentale »	www.rbdh.be
2015		
Janvier	Facultés St. Louis – Colloque : « Accélérer production logements sociaux en diversifiant acteurs et méthodes »	
Mars	Colloque Cepess : ./ logement « Vivons vieux, vivons heureux, quelle politique de logement ? »	www.cepess.be
7 octobre	CCU Uccle : Eufami, Dr. Van Audenhove, Résultats enquête auprès des familles	www.eufami.com
9 décembre	Colloque Lille Crehpsy « Handicap psychique et logement » Cotelo avec Sim vzw VI	www.crehpsy-npdc.fr
2016		
Janvier	10 ans des SPAD à St. Gilles, Maison du Peuple	


	Colloque St. Louis : « Accélérer la production de logements à caractère social en diversifiant les acteurs et les méthodes »	
Février	Psymages - Vennerie à Boitsfort – Film « Les voix de la ville »	www.lepalier.fr
Juin	Salon RBDH Marché au Grain	www.rbdh.be
	P107 - Projets innovants	www.p107.be
Octobre	Colloque IDR : « La fin du sans-abrisme, du rêve à la réalité »	www.idr-svp.org
Novembre	Colloque SISD « Autonomie & Maintien à Domicile »	www.sisd.be
	Colloque Similes Wallonie : « Travailler aujourd’hui avec les proches de personnes atteintes d’un trouble psychique »	www.similes.org
	Colloque Bataclan : « travailler en réseau intersectoriel »	www.bataclan.be
2017		
Avril	Séminaire « handicap & Logement » Fondation Roi Baudouin	www.kbs-frb.be



Annexe 2 Endroits visités par COTELO de 2013 à 2017


Dates	Endroits
2013	
Juin	1. Widar Merksplas (H&P)
	2. Oikonde Leuven (H&P)
Juillet	3. Maison du Festin Rochefort
Décembre	4. Alodgî Ottignies (H&P)
2014	
Septembre	5. Renovassistance : inauguration de la 100° maison rénovée à Anderlecht par Renovassistance ASBL.
Décembre	6. Abbeyfield Etterbeek avec représentant de la commune
2015	
Février	7. ISOSL Lierneux (H&P)
Mars	8. Bewust (invitation de Sim VI) à St. Truiden
	9. « 8° Jour » 1° visite
Avril	10. Les Pilotis P. Ouv. 1° visite
Mai	11. Constellations
Octobre	12. 8° Jour Huguette (P.Duquesne) 2° visite
	13. La Braise
Novembre	14. La Lune pour rêver à Etterbeek
	15. Brutopia à Forest (H&P)
2016	
Janvier	16. Communauté St.Job 1180 Uccle (H&P)
Août	17. MRS Ste.Monika Rue Blaes 1000 Bxl
Septembre	18. Abbeyfield Boitsfort (H&P) 2° visite 19. Les Pilotis Boitsfort (H&P)
2017	
Avril	20. MRS Ste. Monica 2° visite avec délégation GT Log PFCSM Bxl

Voir fiches détaillées ci-après.

<p>« Widar »</p> <p>Merksplas, Belgique http://www.widar.be</p>	
	
1. Origine	<p>La première famille composée de 5 enfants a démarré le projet en 1982 dans sa propre maison.</p> <p>Actuellement, 4 familles accueillent dans leurs maisons respectives 7 personnes porteuses d'un handicap.</p> <p>Objectif : L'objectif du projet est de permettre aux personnes atteinte d'un handicap de vivre une vie normale en recréant un milieu familial, ou en s'en rapprochant le plus possible.</p>
2. Description générale	<p>Publics cibles</p> <p>Les personnes accueillies sont des personnes atteinte d'un handicap léger à sévère (- de 60QI). 30% des personnes sont autistes dont certaines très lourdement et ont des problèmes de comportement. Chacun doit apprendre à vivre avec elles. Les maisons sont conçues de façon à ce que les personnes autistes s'y sentent bien.</p> <p>Dans l'asbl Widar, il y a 6 maisons, 40 habitants, 14 collaborateurs (les familles qui accueillent) qui y habitent et leurs 15 enfants.</p> <p>Philosophie Steiner</p> <p>La philosophie est fixée par une charte au sein de l'asbl.</p> <p>Le projet Widar est basé sur la philosophie de Rudolph Steiner et les principes anthroposophiques. Voici les trois principes de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vivre ensemble - Travailler ensemble - Avoir une vie culturelle commune et la construire ensemble <p>Chaque famille doit suivre des cours pour intégrer cette philosophie pendant 2 ans à raison d'1 jour/semaine. En Flandre, 5 projets suivent la philosophie Steiner.</p> <p>La vie se fait en partie en autarcie : 60% des apports de nourriture sont couverts.</p>
3. Montage du projet	<p>Montage financier</p> <p>Toute reconnaissance et subsidiation est conditionnée au respect de certaines règles. Les initiateurs souhaitaient garder leur philosophie sans devoir respecter les règles liées à certains subsides. Cela a causé le départ de 2 familles. De nouvelles familles ont ainsi été recrutées. Le projet est maintenant structuré en asbl. Les subsides servent à payer les travailleurs. Il y a une recette annuelle de + ou – 50 000</p>

	<p>euros. Les donations s'élèvent annuellement de 10 à 20 000 euros. Une communauté de salaire a été mise en place pour les travailleurs. L'argent est redistribué en fonction des besoins. Le surplus de cette répartition sert à financer les bâtiments. Un atelier de construction a été mis en place pour l'entretien des bâtiments. Les personnes handicapées gardent 168 euros, le reste de leur allocation va dans le projet.</p> <p>Quand une famille part, elle n'a ni capital financier ni patrimoine puisque tout est collectif ! La richesse est collective et non individuelle. Lorsque l'on devient trop âgé, on peut soit partir et l'on reçoit une somme d'argent, soit rester et on peut utiliser un bâtiment.</p> <p>Le projet est reconnu par la VAPH comme maison pour nontravailleurs.</p> <p>Partenaires La Province d'Anvers, Demeter, VAPH, Leader, NatuurPunt, la commune de Merksplas, Oxfam, Landwiizer, Label bio, NBS, Fonds européen pour l'agriculture, ...</p>
<p>4. Fonctionnement du projet</p>	<p>Activités des habitants <i>Travailler ensemble</i> Le rythme des maisons est identique car le travail commence pour tous à 8h30. Le développement des adultes ne peut se faire que si elles sont occupées, que si elles travaillent et se sentent utiles. Donc, à Widar, tout le monde travaille. Ceux qui n'en sont pas capables, viennent quand même sur le lieu de travail et supervisent par exemple...Les métiers possibles sont la boulangerie (1000 pains/semaine), le verger/potager (40 hectares), tissage, magasin et café. 47 personnes travaillent dans ces secteurs. Les personnes peuvent changer de métier tous les trois mois. Le changement est parfois difficile pour certains mais les aide à progresser.</p> <p><i>Avoir une vie culturelle commune</i> La vie culturelle est très importante car cela forme et soude la communauté. La culture pratiquée est issue en partie de la culture judéo-chrétienne. Mais, la communauté respecte également le rythme des saisons ainsi qu'énormément de rituels. Les rituels rythment les journées. Par exemple, chaque matin, tous les habitants de la maison se retrouvent autour d'une bougie et écoutent une parole ou chantent une chanson ou encore écoutent un conte. La journée se termine de la même façon. Un rituel encadre également les repas (parole avant de commencer et pour terminer). Cette fonction culturelle est « guérisseuse ». La répétition est importante, elle permet l'approfondissement. C'est d'ailleurs souvent le drame des institutions qui ont évacué le spirituel et s'étonnent alors de la souffrance mentale des résidents (qui ne savent pas y accéder seuls).</p>
	<p>Durée de « séjour » : Indéterminé</p> <p>Vision de l'habitat A Widar, il n'y a ni télévision ni radio. C'est le « vrai » et l' « authentique</p>

	<p>» qui sont privilégiés. L'aménagement est en bois, il n'y a pas de plastic. Les concerts écoutés sont réalisés avec de vrais instruments. La nourriture est bio-dynamique. Les vêtements sont en coton, laine, soie, lin. Tous ces éléments jouent sur la qualité du lien, sur la relation au monde. L'être humain reconnaît ce qui est réel et le dissocie de ce qui est artificiel. L'artificiel bloque les relations humaines. L'environnement est donc un élément déterminant !</p> <p>Une grande attention est portée ainsi aussi à l'architecture, il n'y a pas de cubes. C'est le même architecte depuis 30 ans.</p> <p>Accompagnement</p> <p>Grâce aux subventions, des personnes accompagnent. Les familles sont aussi des professionnels. Des accompagnateurs extérieurs viennent également (de 6h45 à 21h). Les familles ont deux jours de congé par semaine.</p>
5. Idées à retenir	<ul style="list-style-type: none"> - Forte dimension spirituelle et culturelle qui a un effet « guérisseur » - Intégration inversée : les personnes porteuses d'un handicap ne doivent pas s'adapter à la société, c'est elle qui vient à eux via le magasin, la cafeteria, les « collaborateurs » internes et externes ainsi que leurs enfants. - Projet en quasi autarcie
6. Média	Rapports d'activités, power-point et organigramme : http://widar.be/documenten/
7. Date de la visite	09/06/2013

<p>« Oikonde » Tiensevest 17, 3010 Leuven, Belgique (siège social) http://www.oikondeleuven.be</p>	
	
1. Origine	<p>Oikonde > Oikos (grec) > Maison Créé en 1969 Public cible assez large au départ : personnes porteuses d'un handicap, sortant de prison, sans abri, souffrant de troubles psychiques Objectif : l'inclusion dans la société via un logement et un réseau. Trop de personnes vivent de façon isolées, sans liens avec la société.</p>
2. Description générale	<p>Publics cibles 24 personnes dans 9 maisons à Leuven :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Handicap mental léger - Handicap mental modéré - Fragilité auditive ou visuelle - Autisme - Lésion cérébrale non-congénitale - Handicap physique - Problèmes psychiques - Maladies chroniques <p>Objet social Offrir un logement et du « soin » à domicile :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Habitat individuel + soutien extérieur d'un réseau (famille, amis,...) - Habiter dans une famille d'accueil dans laquelle l'hôte est connu précédemment - Habiter chez un particulier avec un soutien <p>Philosophie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Petite échelle - Désinstitutionnalisation - Accueil au sein des familles, au sein du quartier, habitat simple : déstigmatisation - Inclusion - Cohabitant bénévole : point d'ancrage, personne de référence pour l'organisation du soin
3. Montage du projet	<p>Montage financier Subsidés : Fonds 81, Vlaams Fonds, VAPH Fonds privés Oikonde est propriétaire des maisons</p>
4. Fonctionnement du projet	<p>Activités des habitants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Circuit de travail classique - Centre de jour

	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers protégés - Travail accompagné - « Arbeitszorg » - Formation - Bénévolat - Pensionnés - Pas d'occupation <p>Durée de « séjour » : Indéterminé (dans les faits, de 12 mois à plus de 10 ans)</p> <p>Vision de l'habitat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Situé dans un quartier avec fonction - Chaque personne dispose de son espace privé - Chaque personne peut s'approprier son cadre de vie (aménagement, ambiance, contact,...) - Chaque personne choisit avec qui et où il habite - Logement adapté aux fragilités de la personne <p>Accompagnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien individuel accessible à la demande et adapté à chaque personne - Accès aux services de base - Soutien dans tous les domaines de la vie possible en fonction des demandes de la personne et de son réseau - Ce n'est pas une communauté de vie, ni des éducateurs : il y a une continuité entre la vie privée et le vivre ensemble - Constat : les demandes de soins s'alourdissent <p>Le rôle du bénévole cohabitant</p> <ul style="list-style-type: none"> - Voisin concerné, mais pas un professionnel ni un pédagogue - Il construit une relation de confiance - Il stimule les contacts sociaux - Il a des contacts individuels réguliers avec chaque « hôte » et est proche - Activités communes possibles - Une aide à la vie journalière est possible mais pas obligatoire (≠assistant) - Principe de la réciprocité - Divers engagements : hôte, visiteur, habitants,...
--	---

5. Idées à retenir	<p>Triangulation entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'hôte - Les professionnels d'Oikonde - La famille d'accueil, les personnes de soutien, le réseau Défis : - Développer des contacts avec les AIS - Développer des projets d'habitat dans lesquels les habitants sont propriétaires <p>C'est un des projets inclusifs qui nous a le plus séduit et que nous voyons possible à Bruxelles tout en mettant un lobbying en place (ea. Via testament.be, p.ex. mais inscription fort onéreuse)</p>
6. Média	
7. Date de la visite	09/06/2013

<p>« La Maison du Festin » Rochefort, Belgique http://www.lamaisondufestin.be fait partie de la Fédération des Demeures des Sources vives http://www.dsv-sources-vives.fr</p>	
	
<p>1. Origine</p>	<p>Créé en 2005 par Bertrand Verhaegen, bénévole</p> <p>Objectif Accueillir en maison privée car trop peu de solutions alternatives aux séjours en psychiatrie</p>
<p>2. Description générale</p>	<p>Publics cibles Jusqu'à 7 Résidents avec une pathologie psychiatrique reconnue et stabilisée (schizophrénie, troubles bipolaires)</p> <p>Objet social Maison relais pour un temps sans limite Maison ressource → offrir du logement et du « soin » à domicile</p> <p>Philosophie</p> <ul style="list-style-type: none"> - basé sur le respect et la dignité de la personne ainsi que sur la mise en valeurs de ses ressources en favorisant des activités diverses - éclairé par une vie spirituelle
<p>3. Montage du projet Financier</p>	<p>Montage financier Pas de subsides, pas d'agrément Participation individuelle de 1600€/mois Maison en location avec l'espoir de l'acquérir Donateurs ponctuels Néant</p>
<p>4. Fonctionnement du projet</p>	<p>Activités des habitants Le milieu de vie fonctionne de manière simple : environ 7 résidents locataires d'une chambre et de lieux communs vivent ensemble comme une grande famille sous un même toit. Chacun y effectue des tâches ménagères (cuisine, entretien, ...) le matin, et l'après-midi</p>
	<p>Activités des habitants Le milieu de vie fonctionne de manière simple : l'environ 7 résidents locataires d'une chambre et de lieux communs vivent ensemble</p>

	<p>comme une grande famille sous un même toit. Chacun y effectue des tâches ménagères (cuisine, entretien, ...) le matin, et l'après-midi diverses activités sont proposées.</p> <p>Les résidents sont stabilisés : c'est à dire que le milieu de vie peut accueillir des hommes et des femmes qui, après un séjour ou non en milieu psychiatrique, assument bien leur pathologie et en assurent eux-mêmes leur suivi médical, avec l'aide extérieure de médecins et d'infirmiers.</p> <p>Une association est chargée de gérer le milieu de vie ; elle est constituée de bénévoles qui en assurent la gestion et l'animation. Cette association de type 1901, sans but lucratif, a pour but :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'accueil d'un nouveau résident qui fait dans un premier temps deux essais de quinze jours, - l'embauche du membre de soutien et de sa gestion (salaire, charges ...), - d'établir un budget de fonctionnement et en assurer le suivi, - d'organiser les réunions nécessaires (assemblée générale , réunion des bureaux, etc..), - de veiller à ce que la règle de vie, condition nécessaire pour une bonne harmonie communautaire, soit établie et observée, - de gérer les locaux divers et leurs améliorations, - ... <p>L'association offre par ailleurs un panel d'activités intra et extra muros pour améliorer les connaissances, développer les compétences, découvrir et augmenter les capacités d'adaptation des résidents.</p> <p>En résumé l'association a pour but une meilleure intégration des uns et des autres dans la vie active tout en tenant compte de leurs fragilités ou de leurs difficultés.</p> <p>Durée de « séjour » : illimité</p> <p>Vision de l'habitat Permettre vie familiale dans un cadre sécurisant, entouré de nature</p> <p>Accompagnement Par le bénévole permanent avec un mi-temps professionnel Quelques bénévoles ponctuels En collaboration avec différents acteurs locaux de la santé mentale : hôpitaux, IHP, associations de réinsertion</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Médecin référent : 2 consultations obligatoires/mois ● Psychiatre référent/résident ● Psychothérapie demandée pour chaque résident ● Infirmière à domicile : préparation et aide prise des médicaments
	<p>Le rôle du bénévole cohabitant : Présence 24h/24h</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Il construit une relation de confiance - Il stimule les contacts sociaux - Il a des contacts individuels réguliers avec chaque « hôte » et est proche - Activités communes possibles <p>Gestion budgétaire Chaque habitant paie 1600€/mois Pas de subside, puisque pas d'Agrément</p>
5. Idées à retenir	<ul style="list-style-type: none"> - Vie de famille - Environnement serein diminuant les angoisses et le stress
6. Média	<p>Bertrand Verhaegen Directeur de la Maison Tel: 084/40.11.46 GSM: 0473/66.02.00 E-mail: BertrandVerhaegen@hotmail.com</p>
7. Date de la visite	5 Juillet 2013

**« Alodgî »
Céroux-Mousty (Ottignies)**



« Alodgjî », mot wallon « loger à plusieurs » - « Al » = plusieurs & « lodgî » = loger, habiter, héberger

1. Origine	<p>Parents de Similes BW avec équipe médicale Clinique St. Pierre et CSM Entremots</p> <p>Emergence du projet en janvier 2010 , inauguration fin 2013</p> <p>Expériences de parents, rencontre d'usagers/patients : comment se loger vu instabilité due à l'état de santé, aux faibles revenus ?</p>
2. Description générale	<p>Publics cibles</p> <p>Public adulte essentiellement isolé présentant troubles psychiatriques chroniques stabilisés (psychose)</p> <p>Mixité du public : sexe, âge</p> <p>Objet social</p> <p>Permettre cohabitation en appartement individuel</p> <p>Projet d'hébergement alternatif et innovant</p> <p>Soulage les parents</p> <p>Philosophie</p> <p>Permet logement autonome</p> <p>Donne dignité, moins de rechutes</p>
3. Montage du projet	<p>Montage financier</p> <p>Fondation Alodgî : fondation privée avec 5 membres fondateurs</p> <p>Capital de départ : 150.000€</p> <p>Basée sur le CLT, Community Land Trust :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Séparation du foncier du bâti</i>, Alodgî propriétaire du bâti en partie et du terrain - <i>Droit de superficie = droit de propriété (50 ans)</i> - <i>Limitation de la plus-value</i> <p>Financement de la création :</p> <p>200.000 euros dans le cadre de l'appel à projet Habitat durable, Fonds propres des parents, fonds des partenaires financiers (Clinique SaintPierre, Mutualités, ...), emprunts (Triodos, Dexia, ...), Fonds du logement pour rénovation (52 000/appartement)</p> <p>Entre-Mots, CSM : 1 ETP de travail mis au service de la création du projet</p> <p>Les parents, les usagers : interpellations, co-crédation du projet</p>
	<p>SAW-B : Agence conseil en économie sociale – aide à la rédaction</p>

	<p>d'un business plan, au montage de projet, au montage financier</p> <p>Mutualité chrétienne : partenaire financier</p> <p>Clinique saint-Pierre : partenaire financiers</p> <p>AIS : gestion locative</p> <p>Similes : Association de parents</p> <p>Psytoyens : Association de patients</p> <p>Triodos, Sodexom, Dexia Juristes</p> <p>Fondation Alodji : propriétaire du terrain et de certains appartements, gestion de l'accès à la propriété et à la location</p> <p>Activités des habitants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Non obligatoires - Bénévolat à l'extérieur pour certains - Repas communautaire ponctuel - .. <p>Autonomie totale</p> <p>Durée de « séjour » : A long terme, 50 ans max pour l'acquisitif ou bail classique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Locatif (via AIS) - acquisitif (droit de superficie) (50 ans pour l' acquisitif) - mixte (locatif glissant vers de l'acquisitif) <p>Vision de l'habitat</p> <ul style="list-style-type: none"> - en milieu urbain, 900 m² - habitat solidaire avec 11 appartements individuels et - salle polyvalente au rez-de-chaussée : - Projet ouvert au quartier (wasserette, espace culturel, café social, lieu de spiritualité,...)
<p>4. Fonctionnement du projet</p>	<p>Accompagnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - par Entremots : AS passe chaque semaine, rôle de « veilleur »* - suivi obligatoire par psychiatre référent - par l'AIS pour ce qui concerne l' habitat - « citoyen » par Psytoyens <p>Le rôle du bénévole cohabitant : inexistant dans ce projet*</p> <p>Gestion budgétaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - loyer ne dépasse pas 1/3 des revenus (normes AIS) <p>Gestion du personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - non présent, Entremots est « veilleur »
<p>5. Idées à retenir</p>	<p>-Etapes préparatoires :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Enquête auprès des patients sur leurs besoins : être propriétaire de son logement + local communautaire pour certains 2. Mise en place d'un partenariat 3. Définition d'un projet 4. Participation à des concours : réintégration award, ligue belge de schizophrénie, appel d'offre "Habitat durable" du Ministre du logement (JM Nollet) <p>Solidarité s'est créée entre habitants, se comprenant plus facilement avec des problématiques semblables</p>

	Pas de mixité avec d'autres publics – Idée à réfléchir pour Bruxelles ?
6. Média	<ul style="list-style-type: none"> - Adresse : Rue de l'Eglise, Ceroux-Mousty (Ottignies) - Personne de contact : Benoît van Tichelen be.vantichelen@clinique-saint-pierre.be - Entremots, Rue des Fusillés, 20 1340 Ottignies 010 41 01 58
7. Date de la visite	Déc. 2013 (et février 2017 avec GT PFCSM)

« Renovassistance » : maison rénovée à Anderlecht
Avenue d' Itterbeek, 179 www.renovassistance.be



<p>1. Origine</p>	<p>Notre histoire</p> <p>« L'asbl Renovassistance est née en 1988 de la rencontre de quelques personnes interpellées par le problème du logement des plus démunis à Bruxelles et décidées à mettre en commun leurs compétences et leurs efforts pour procurer un logement sain et décent, aux meilleurs coûts, à des familles particulièrement défavorisées.</p> <p>Partant de l'observation qu'il existe à Bruxelles un nombre important de maisons abandonnées qui se dégradent, tandis que beaucoup de personnes ne trouvent pas de logement ou sont obligées de vivre dans des logements insalubres, RENOVASSISTANCE a décidé de rénover de tels immeubles.</p> <p>A l'heure actuelle, RENOVASSISTANCE a à son actif la rénovation de plus de 100 logements.</p> <p>Son activité a été primée par la Fondation Roi Baudouin »</p>
<p>2. Description générale</p>	<p>Publics cibles</p> <p>Familles entrant dans les conditions d'octroi d'un logement social. Rez-de-chaussée aménagé pour une Personne à Mobilité Réduite</p> <p>Objet social - Notre mission</p> <p>RENOVASSISTANCE s'est donné pour mission de rénover des immeubles abandonnés pour y créer des logements salubres et décents, et les proposer à des loyers modérés, à des familles à revenu modeste.</p> <p>Philosophie - Objectifs</p> <p>RENOVASSISTANCE agit sur 3 plans:</p> <p>Social : Renovassistance vise à limiter les dépenses de logement (loyer + charges) d'une famille locataire à un maximum de 30% de ses revenus.</p> <p>Sur cette base, chaque candidature est évaluée par des travailleurs sociaux. Et, dès leur installation, les familles sélectionnées sont accompagnées dans leur évolution sociale. La gestion locative des immeubles rénovés est confiée à " <u>Logement Pour Tous</u>", agence immobilière sociale agréée.</p> <p>Technique : RENOVASSISTANCE peut assumer une rénovation solide et soignée grâce à une double coopération: celle des membres de son conseil d'administration qualifiés et expérimentés dans la rénovation de vieux bâtiments et tous bénévoles, et celle d'architectes ainsi que d'entreprises proposant leurs services aux meilleures conditions.</p>

	<p>Financier : RENOVASSISTANCE recherche des immeubles inhabités ou devenus inhabitables pouvant être mis à disposition par bail à long termes. L'ASBL engage ainsi un partenariat à finalité sociale avec le propriétaire qui, souvent, se contente d'une rémunération symbolique, sachant qu'il retrouvera son bien en sensiblement meilleur état en fin de bail, et qu'il sera délivré de tous frais et de tous soucis, tant pendant la rénovation que pendant toute la durée du bail.</p>
<p>3. Montage du projet</p>	<p>Montage financier de la 100° maison à Anderlecht. Au terme d'une procédure de marché public de concession de travaux, Renovassistance a conclu en mai 2013 un bail emphytéotique de 45 ans. R. s'est engagée à rénover entièrement cet immeuble abandonné et à mettre 3 logements en location à l'Agence Immobilière Sociale pendant toute la durée du bail.</p>
<p>4. Fonctionnement du projet</p>	<p>Activités des habitants Familles et Personne avec Mobilité Réduite</p> <p>Durée de « séjour » : Un mandat de gestion (choix des locataires et perception des loyers) est confié à "Logement pour Tous" - Agence Immobilière Sociale reconnue par la Région de Bruxelles Capitale - qui prend également en charge l'entretien courant, le suivi des locataires (éducation au logement, réunions des locataires, etc.), en collaboration avec les services sociaux qui assurent l'accompagnement social éventuellement nécessaire.</p> <p>Vision de l'habitat : Maisons divisées en 3 logements distincts</p> <p>Accompagnement par AIS</p> <p>Gestion budgétaire Nos besoins Pour chaque projet, les primes de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'IBGE couvrent jusqu'à 22% du coût global. Le financement du solde ne peut être envisagé que sur base de...</p> <ul style="list-style-type: none"> • dons financiers– déductibles des impôts • dons en matériaux ou en main d'œuvre • prêts sans intérêt (remboursables au taux de l'index) <p>Les prêts sont progressivement remboursés grâce aux loyers qui sont perçus. Chaque chantier fait l'objet d'une fiche détaillée.</p>

5. Idées à retenir	<p>Nos moyens</p> <p>Renovassistance est confronté pour chacun de ses projets à un double défi: disposer d'immeubles se prêtant à la création de logements à un coût acceptable ainsi que des... moyens nécessaires au financement des études et travaux de rénovation.</p> <p>Nous ne disposons d'aucun subside récurrent.</p> <p>Notre équipe composée de bénévoles prend en charge la gestion administrative et financière du chantier, sa coordination ainsi que la recherche de fonds et de partenaires.</p>
6. Média	<p>Siège : Boulevard de la Révision 25, 1070 Bruxelles Tél. 02/523.22.57</p>
7. Date de la visite	<p>30 septembre 2014</p> <p>Inauguration du 100° logement rénové par Renovassistance en présence de la Ministre C. Frémault et de la Princesse Claire</p>

« Abbeyfield » asbl
« Entre Voisins » asbl Chaussée de Wavre, 490, bte.9 1040 Etterbeek
« Martin-Pêcheur » asbl Boitsfort
www.abbeyfield.be



1. Origine

Mouvement Abbeyfield, fondé à Londres en 1956. A. est le nom de la rue ou a été créée la première maison. Aujourd'hui le réseau A. compte plus de 625 maisons dans une quinzaine de pays. Abbeyfield Belgium est une asbl créée en 1995. A. est un label protégé. « Entre Voisins » s'est ouverte en 2004, pionnière des maisons A. en Belgique.

2. Description générale

Publics cibles

Seniors autonomes et indépendants

Chaque habitant a une personne de référence en cas de difficultés (santé et autres).

Accueil temporaire d'un jeune couple avec vulnérabilité psychique durant un peu plus de 2 ans.

Le projet a dû être arrêté. (voir p.5)

Objet social

En Belgique, il désigne une maison reconnue par Abbeyfield Belgium asbl en tant que Habitat groupé participatif géré par et pour des aînés.

Pour créer un lieu de vie épanouissant, les habitants assument ensemble la gestion de leur maison.


Philosophie

Cohabitation basée sur les valeurs de l'entraide, de respect mutuel et de participation de tous.


<p>2. Montage du projet</p>	<p>Montage financier Pour personnes avec revenus modérés. Chaque maison se constitue en asbl dont les habitants sont membres effectifs. Développement de partenariats public-privé. <u>La Fondation Roi Baudouin</u> soutient les maisons. <u>La commune d’Etterbeek</u> a eu la volonté et le dynamisme de concrétiser le projet. <u>A Watermael-Boitsfort</u>, la commune est initiatrice et propriétaire.</p>
<p>3. Fonctionnement du projet</p>	<p>Activités des habitants alliant vie privée, vie en groupe et ouverture vers le monde extérieur. Permet nouveau projet de vie à des personnes seules à revenu modéré. L’habitant peut avoir une activité professionnelle, rémunérée ou bénévole (pas dans la maison si cela implique de recevoir des clients) Durée de « séjour » : illimitée Période d’essai de 15 jours et la procédure se termine par un vote du Conseil des Habitants Pas de contrat de bail, mais signature d’un contrat d’adhésion à l’asbl avec des critères d’exclusion (si asbl locataire) Si non-respect du contrat, il doit quitter. Vision de l’habitat Une maison se compose de 8 à 10 appartements. Chaque habitant dispose de son espace privé (avec chambre, salle de bain, living et kitchenette) tout en partageant des espaces communs (cuisine, salle de séjour, salle à manger, buanderie et chambre d’ amis). Accompagnement Ensemble, ils décident ce qu’ils désirent partager comme activités (repas en commun, entretien du potager collectif, ...) et s’organisent pour la gestion quotidienne de la maison. Un coordinateur est élu parmi les habitants. Des volontaires peuvent être présents Ode façon ponctuelle. Gestion budgétaire Une participation financière (PAF) comprenant le loyer, les charges et autres frais est demandée à chacun. La PAF doit couvrir les frais de la maison : autogestion à prix coûtant. Celle-ci est versée à l’asbl qui se charge de verser le loyer à la collectivité publique. La PAF doit couvrir les frais de la maison : autogestion à prix coûtant. Cette collaboration assure une stabilité financière aux habitations Abbeyfield</p>
<p>4. Idées à retenir</p>	<p>Cotelo avait proposé une rencontre. Les habitants avaient donné accord pour un dépannage,</p>

<p>« Ce projet est une manière collective de remédier aux problèmes économiques et de rompre avec l'isolement social des personnes concernées. »</p>	<p>cela a duré 2-3 ans. Manque de respect des règles de vie (lié à santé mentale) Il a manqué une formation aux spécificités du handicap et les difficultés de liens avec accompagnants (SPAD interligne) (pas alliance thérapeutique) – statut isolé pas conservé difficulté de maintien dans la durée – bonne expérience avec le pharmacien</p>
<p>Mr. Van Beneden explique l'origine de l'accueil du jeune couple : initiative de la commune d'accueillir 2 membres de Similes dans le projet Abbeyfield. Cet accueil ne faisait pas partie du projet Abbeyfield destiné initialement aux personnes âgées. Après une rencontre avec les habitants et leur accord, l'accueil du couple était prévu comme solution de dépannage au départ. Celui-ci quittait une institution de soins</p> <p>Les habitantes nous expliquent le côté positif et <i>les difficultés rencontrées</i> :</p> <p>Au début, il y a 3 ans environ, situation assez facile, 15 jours de stage OK, <i>mais les jeunes s'amusaient...</i> Il y a eu réflexion commune et accompagnement par Similes.</p> <p>Une habitante avait déjà offert son aide dans un projet au Bon Pasteur, et a accepté avec beaucoup de motivation, de coacher le couple accueilli en question.</p> <p>Règlement ROI a été adapté à ce couple.</p> <p>Question : comment explorer l'intégration troubles psy parmi gens de la vie courante ?</p> <p><i>PA ont eu de grandes difficultés à percevoir les problèmes psychiques (dans un projet Abbeyfield , l'âge d'accès est de 55 ans. La moyenne se situe aux alentours de 60 ans et plus, ce qui est « tard » dans la vie avec comme conséquence un décalage entre les habitants et le couple instable au niveau santé psychique. Au fil du temps les balises s'effilochent, même rester dans un minimum de règles s'estompent. Le centre de jour n'était pas une obligation. Peut-être aurait-on dû venir les chercher ? trop de liberté ?</i></p> <p>Le couple était TB accompagné par leurs parents qui ont fait l'impossible pour favoriser l'intégration, Ils se sont énormément investis et voir leurs enfants ne plus être acceptés a été un déchirement pour eux. <i>Qui étaient les accompagnants ? assez mystérieux... LA question importante s'est posée, mais pas de contacts possibles : passage d'informations complètement insuffisant...On ne peut abuser du secret professionnel !</i></p> <p><i>Conclusion pour les habitants : ne pas surprotéger, mais INFORMATION MINIMUM INDISPENSABLE pour une bonne collaboration!</i></p> <p>Un accueil psychiatrique doit être UN PROJET ! Les personnes concernées doivent pouvoir être intégrées au projet aussi.</p> <p>Explications ont été données aux commerçants du quartier, dont le pharmacien qui connaissait bien le couple.</p> <p>Une chambre d'amis existe dans le bâtiment : elle aurait pu être une chambre d'accueil pour un dépannage temporaire. Cela a été soumis aux habitants qui n'étaient pas d'accord.</p> <p><i>Progressivement, décalage avec les habitants et au sein du couple en question : la femme était stabilisée, mais pas le compagnon. Constat que le couple vivait par pulsion, tout était instantané.</i></p> <p>Accueil de personnes avec handicap physique aurait été plus « facile » et possible.</p> <p>Info complémentaire : à Couthuin plusieurs familles avec enfant handicapé ont construit un habitat solidaire (avec piscine adaptée, crèche pour enfants tous azimuts et enfants handicapés, et autres habitants Abbeyfield, qui cohabitent avec le projet sans devoir s'y intégrer)</p>	
<p>Conclusion : la situation n'a pas été vécue comme situation d'échec, au contraire !</p> <p>C'est le non-respect des règles et le mode vie devenu incompatible avec le projet Abbeyfield qui ont obligé le Conseil des habitants à prendre la décision de mettre un terme à la situation d'accueil du</p>	

couple en question. La bonne volonté ne suffit pas et un accompagnement valable reste indispensable pour la réussite d'une telle intégration.	
5. Média	Flyer et Brochure éditée par le Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation (CPCP - Rue des Deux Eglises 45 1000 Bxl)
6. Date de la visite	Etterbeek : 4 décembre 2014 avec Mr Van Beneden, responsable PH et PA à la commune d'Etterbeek, Xavier Leroy (président A. Wallonie), André De Craene (Similes VL et Directeur Abbeyfield Belgium) Boitsfort : 8 septembre 2016 avec H&P

<p>« CHS - Accueil familial » Lierneux, Belgique http://www.isosl.be/index.php/left-menu-1-accueil/hopitaux-specialises?id=163</p>	
	
1. Origine	<p>Mis en place en 1884 à l'initiative de la Province de Liège. Actuellement, plus de 90 patients sont répartis dans une cinquantaine de familles sur différentes communes : Lierneux bien sûr mais aussi Trois-Ponts, Stoumont, Aywaille, Ferrières, Manhay, Vielsalm, Houffalize et Gouvy.</p> <p>Objectif : L'accueil des patients par des gens "comme tout le monde" fait la singularité et constitue la qualité de ce système de soins.</p>
2. Description générale	<p>La fonction des soins psychiatriques en milieu familial est une forme d'hospitalisation qui s'adresse à des patients atteints de troubles psychiques, dont l'équilibre psychique et social ne peut être maintenu que moyennant des soins <u>permanents</u>. Ceux-ci sont dispensés par une famille d'accueil ainsi qu'une équipe pluridisciplinaire attachée au CHS L'Accueil.</p> <p>Public cible S'adresse à des personnes souffrant d'une maladie mentale stabilisée : psychose, retard ou handicap mental, psychose /+ retard mental, dépendance à un produit, ...</p>
3. Montage du projet	<p>Défini par l'A.R. du 30 avril 1991. Agrément pour 120 lits (- 25 lits gelés pour créer l'équipe mobile).</p> <p>Montage financier L'hôpital perçoit un forfait/jour/patient (42.54 euros – 18.79 euros pour la famille d'accueil – entre 1 et 2 euros pour les conditions d'accueil). Actuellement, ce service coûte à l'hôpital qui a demandé à recevoir le double. La famille d'accueil perçoit +ou- 600 euros/mois/patient. Une quote-part est payée par le patient à l'hôpital (entre 160 euros si VIPO et 500 euros). Aucune transaction d'argent entre la famille et le patient. Cette solution est à la fois moins chère qu'une hospitalisation mais les subsides diminuent ainsi que le nombre de familles intéressées par la formule.</p>
4. Fonctionnement du projet	<p>Activités des habitants Les patients participent à la vie familiale. Les patients ont accès à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des activités occupationnelles et de bien-être (ergothérapie, sport, relaxation, ateliers (de travail)) - Des soins (rencontre des infirmiers référents de manière hebdomadaire minimum, médecin généraliste et l'infirmière du dispensaire, consultation du médecin psychiatre, soutien pour les soins d'hygiène, consultation avec la diététicienne,

	<p>soins de kiné,...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Du soutien et l'aide régulière de l'assistante sociale et de la psychologue - Du transport pour les consultations à l'extérieur <p>Durée de « séjour » : Indéterminé</p> <p>Accompagnement Equipe pluridisciplinaire : 1 psychiatre, 1 médecin généraliste, 8 infirmiers dont 6 de section (qui vont visiter les patients dans les familles d'accueil), 1 psychologue, 2 assistants sociaux, 5 aides-soignantes. Les familles d'accueil habitent à proximité du CHS L'Accueil (max 30 km).</p> <p>Profils des familles</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'âge moyen et médian = 59 à 61 ans. La plus jeune a 34 ans et la plus âgée 86 ans. - Nombre d'années d'expérience : Durée moyenne 15 ans (minimum 1 an, maximum 44 ans). - Statut professionnel : Un peu moins de la moitié a une activité professionnelle - Composition : Plus d'une chef de famille sur 3 vit seul, un peu moins d'1/3 vit en couple sans enfants, près d'en couple avec 1 ou plusieurs enfants - Nombre de patients pris en charge par famille : Médiane 2, de 1 à 3. <p>Rôles des familles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Offre un hébergement : un chez-soi familial, le patient partage le repas avec la famille. - Assure : la préparation des repas et l'entretien du linge - Veille à la prise en charge non-professionnelle (affective), l'intégration et l'insertion. <p>Normes d'agrément</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une chambre individuelle de 8 m² minimum, pourvue d'une fenêtre, d'un éclairage électrique et confort suffisant, facilement accessible et meublée. Mais dans 60% des cas, plus de confort est prévu pour le patient (sdb, cuisine,...). <p>Profils des patients Diminution progressive du nombre de patients accueillis (de 584 à 90 aujourd'hui).</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'avantage d'hommes (65%) que de femmes. - Age médian : 54 ans (de 31 ans à 83 ans). - ½ en incapacité de travail, 1/5 pensionné, 1/5 reconnu handicapé par le SPF sécurité sociale. - Une majorité de patients fréquentent l'hôpital durant la journée (83%) et cela 5 jours par semaine.
5. Idées à retenir	<p>Importance de l'accueil familial en complément aux apports professionnels Solution moins coûteuse que l'hospitalisation</p>
6. Média	<p>Personne de contact : Isabelle Heyden : i.heyden@isosl.be et 080/292.387</p>
7. Date de la visite	13/02/2015

<p>« 8e Jour » Bruxelles</p>	
	
<p>Porte le même nom que le film « Le 8e Jour » (1996) du réalisateur Jaco Van Dormael</p>	
<p>1. Origine</p> <p><i>Extrait de la plaquette et site du 8°Jour</i></p>	<p>Au départ, "1995" un groupe de parents d'enfants trisomiques désemparés par le manque de structures adéquates se réunissent et définissent leurs préoccupations.</p> <p>LES PRÉOCCUPATIONS DES PARENTS</p> <p>Les foyers traditionnels (homes) ne leur convenant pas, ces jeunes adultes risquent de perdre l'autonomie acquise, par une prise en charge trop importante. De cette synergie entre parents, jeunes et service d'accompagnement est né le 8ème Jour.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'AVENIR ET LE DEVENIR DE LEURS ENFANTS APRÈS LEUR DISPARITION. ▪ L'AFFECTIVITÉ ET LA SEXUALITÉ DE CES JEUNES. ▪ LE DROIT DE VIVRE COMME LEURS FRÈRES ET SŒURS MALGRÉ LEUR DIFFÉRENCE. ▪ TROUVER UN LIEU ET UNE STRUCTURE SÉCURISANTE OÙ LES TRISOMIQUES ET HANDICAPÉS MENTAUX LÉGERS POURRAIENT S'ÉPANOUIR HARMONIEUSEMENT DANS LA SOCIÉTÉ TOUT EN CONSERVANT LEUR AUTONOMIE CAR : ▪ LES FOYERS TRADITIONNELS (HOMES) NE LEUR CONVENANT PAS, CES JEUNES ADULTES RISQUENT DE PERDRE L'AUTONOMIE ACQUISE, PAR UNE PRISE EN CHARGE TROP IMPORTANTE. ▪ LA VIE EN APPARTEMENT SUPERVISÉ (ACCOMPAGNEMENT 1 FOIS PAR SEMAINE) NE RÉPOND PAS À LEURS BESOINS DE SÉCURITÉ ET GÈNÈRE UN CERTAIN ISOLEMENT SOCIAL ET AFFECTIF. <p>Fondée le 2 mai 2000 par des parents de jeunes adultes trisomiques, dont ceux de Pascal Duquenne et de Michèle Maes, tous deux acteurs dans le film. Jaco Van Dormael, réalisateur du film est le Président d'Honneur de l'ASBL "Le 8ème Jour". Daniel Auteuil, partageant le prix de la « meilleure interprétation masculine » avec Pascal Duquenne, est le Parrain de l'ASBL. L'ASBL a pour vocation de réunir en son sein non seulement des parents, mais également des professionnels et toute personne mettant à sa disposition ses connaissances ou des moyens utiles à l'épanouissement des adultes trisomiques et ou des jeunes adultes ayant une différence intellectuelle légère ou modérée.</p>
<p>2. Description générale</p>	<p>Publics cibles</p> <p>Des adultes déficients intellectuels, dont notamment des personnes trisomiques 21, sans troubles du comportement, autonomes dans leurs déplacements et leur vie quotidienne.</p> <p>Actuellement, davantage de personnes avec une vulnérabilité</p>

	<p>psychique y résident.</p> <p>LA SOLUTION EST LIVRÉE PAR LES JEUNES ADULTES ENTHOUSIASTES QUI SOUHAITENT NE PAS ENTRER DANS UN HOME CAR ILS PERDRAIENT EN AUTONOMIE,</p> <p>NI DANS UN APPARTEMENT SUPERVISÉ : ILS S'Y SENTIRAIENT ISOLÉS.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ HABITER L'UN PRÈS DE L'AUTRE DANS DES LOGEMENTS INDIVIDUELS. ▪ VIVRE EN AUTONOMIE SANS ÊTRE ISOLÉS. ▪ SE SENTIR EN SÉCURITÉ SANS SUBIR UN ENCADREMENT INSTITUTIONNEL PERMANENT. <p>De cette synergie entre parents, jeunes et service d'accompagnement est né le 8ème Jour.</p> <p>Objet social</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'INTÉGRATION ET UNE PLACE DANS LA SOCIÉTÉ. ▪ LA POSSIBILITÉ DE CHOISIR SON MODE DE VIE. ▪ UNE AUTONOMIE PERMETTANT DE SE DÉVELOPPER ET D'EXISTER EN TANT QUE PERSONNE. ▪ UN LOGEMENT INDIVIDUEL PROCHE DES AUTRES. ▪ UNE SÉCURITÉ ET UN SOUTIEN AFFECTIF PAR LA PRÉSENCE DE PERSONNES SOLIDAIRES VALIDES HABITANT LE MÊME IMMEUBLE. ▪ UNE AIDE SELON LA NÉCESSITÉ APRÈS LA DISPARITION DES PARENTS. <p>Philosophie</p> <p>LA SOLUTION : CRÉER UNE ASBL DONT LA STRUCTURE RÉPOND À CES RÊVES</p> <p>LA STRUCTURE ACCOMPAGNATRICE DE L'ASBL « LE 8ÈME JOUR »</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ UN ENSEMBLE DE QUELQUES APPARTEMENTS GROUPÉS OÙ LES JEUNES VIVENT DE MANIÈRE AUTONOME ET INDÉPENDANTE. ▪ DES LOGEMENTS RÉSERVÉS À DES PERSONNES VALIDES AYANT ACCEPTÉ LE PRINCIPE « SOLIDARITÉ ACTIVE ». ▪ POSSIBILITÉ D'AIDE PAR UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT. ▪ UN ESPACE COMMUN OUVERT FAVORISANT CONVIVIALITÉ ET ÉCHANGES. ▪ UNE ASSISTANCE PROFESSIONNELLE INTERNE ET EXTERNE : D'UNE ASSISTANTE SOCIALE, DE RESPONSABLES DES JEUNES PERMETTANT LA PARTICIPATION À LA VIE DE QUARTIER, AUX LOISIRS ET À L'INTÉGRATION DANS LA SOCIÉTÉ. ▪ LA CRÉATION D'UN CADRE DE VIE PERMANENT FAVORABLE.
	<p>Vers l'inclusion sociale</p> <p>L'inclusion sociale, c'est le droit de vivre dans la société, avec la même liberté de choix que les autres personnes.</p> <p>Cela nécessite donc une mise à disposition équitable et adaptée pour les personnes handicapées, des services et équipements sociaux destinés à la population.</p>
<p>3. Montage du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • PREMIÈRE MAISON (OUVERTURE JUIN 2002) RUE DES CHAPELIERS 25, 1000 BRUXELLES

	<p>Occupation : 5 résidents et 1 Personne Solidaire Active. Cette maison entièrement rénovée, au cœur de Bruxelles est louée à la Régie foncière de la Ville de Bruxelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> • DEUXIÈME MAISON (OUVERTURE JUILLET 2005) RUE DU MIDI 133 À 1000 BRUXELLES <p>Occupation : six résidents et deux Personnes Solidaires Actives. Les appartements, loués à la Ville de Bruxelles, sont situés à 5ième étage, sur le même plateau que les bureaux de l'asbl (depuis 2007).</p> <ul style="list-style-type: none"> • TROISIÈME MAISON : (OUVERTURE EN NOVEMBRE 2006) RUE JOSPA, 21 À 1000 BRUXELLES <p>Occupation : 5 résidents et deux familles Solidaires Actives. Cet immeuble, qui comprend 7 appartements, un espace communautaire, et un grand jardin est loué au Fonds du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale. Particularité : Réalisation d'un jardin pédagogique et de loisirs permettant aux locataires de s'essayer au jardinage.</p> <ul style="list-style-type: none"> ⌚ QUATRIÈME MAISON (OUVERTURE SEPTEMBRE 2009) RUE LÉOPOLD IER, 68 À 1020 LAEKEN <p>Occupation : 10 résidents et 3 Personnes Solidaires Actives. Cet immeuble, qui comprend 13 appartements, un espace communautaire, et une salle de détente et grand jardin est loué à la Régie des bâtiments de la Ville de Bruxelles.</p> <p>Subsidié par la Cocom et la Région Bruxelles-Capitale, des donateurs et soutiens individuels privés.</p>
<p>4. Fonctionnement du projet</p>	<p>Activités des habitants</p> <p>Dans chaque maison, des espaces communs (cuisine, salle à manger, espace de détente, jardin) ainsi qu'une organisation adaptée permettent à chacun de contribuer à la dynamique enrichissante du collectif.</p> <p>Une fois par semaine, les résidents préparent à tour de rôle, un dîner communautaire.</p> <p>L'accompagnement individuel se mêle alors à l'accompagnement du collectif. C'est ainsi que les résidents apprennent à vivre en respectant les normes sociales et le mode de vie des voisins.* Activités culturelles, culinaires, sportives et autres.</p>

	<p>Durée de « séjour » : illimité</p> <p>Vision de l'habitat Au 8° Jour tout est mis en place pour aider les résidents à être le plus autonomes possibles. On insiste essentiellement sur les actes de la vie quotidienne suivants : l'hygiène, les trajets, l'entretien de l'appartement, les courses et la préparation des repas, la lessive.</p> <p>Accompagnement* Equipe de 4 éducateurs, 1 assistant social et un éducateur psychologue, pas de bénévoles (trop d'affectif) 1 éducateur pour 6 personnes 1X/ semaine : il est référent. Il permet au résident de faire des choses qu'il ne ferait pas seul. Services extérieurs à l'asbl dont l'objectif est d'aider les personnes porteuses d'un handicap mental, physique ou sensoriel à réaliser leurs projets dans leur milieu de vie. (p.ex. insertion professionnelle, apprentissage de l'autonomie au quotidien, ...)</p> <p>Le rôle du cohabitant Il s'agit de personnes bénévoles, non professionnelles, vivant dans dans le même immeuble que les résidents du 8° Jour. La présence de ces voisins solidaires sécurise es résidents, notamment parce qu'il est prévu qu'ils puissent intervenir en situation d'urgence. Parfois difficulté de garder la bonne distance ou le contraire.</p>
	<p>Gestion budgétaire Maisons louées à la Région Bxl et le Fonds du Logement et sous-louées aux résidents. Ceux-ci payent de 400 à 500€/mois. Le résident doit avoir une rentrée financière (reconnaissance par le Phare, rec. handicap)</p>
<p>5. Idées à retenir</p>	<p>Logement autonome et présence discrète et rassurante de la personne solidaire Une idée de logement que nous épinglons précieusement !</p>
<p>5. Média</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Siège : Rue du Midi, 133/50 1000 Bruxelles Tél. 02 253 82 08 Email : info@lehuitiemejour.eu • Directrice : Sophie van Krieking sophie.vankrieking@lehuitiemejour.eu
<p>6. Date de la visite</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. 24 mars 2015 avec S. Van Krieking (directrice) 2. Octobre 2015 avec Huguette Vandeputte, maman de Pascal Duquesne. Nous lui avons acheté le livre qui explique toutes les étapes vers la création du 8° Jour. Elle nous a partagé ses rencontres et son combat pour son fils.






<p>« Les Pilotis » à Woluwé St. Pierre www.les-pilotis.be</p>	
<p>1. Origine</p>	<p>Des parents concernés pas le handicap de leur enfant et soucieux d'un logement adapté. L' asbl a vu le jour en 2006. Son objectif: mettre à la disposition de jeunes adultes handicapés de grande dépendance des maisons adaptées à leurs besoins accueillant chacune 5 habitants. Elaborées autour d'un projet innovant, ces habitations sont une alternative au manque de places dans les centres d'hébergement de la Région de Bruxelles – Capitale.</p>
<p>2. Description générale</p>	<p>Publics cibles 3 à 5 personnes maximum dans 3 maisons à Bruxelles. L'association Les Pilotis propose une alternative aux formes habituelles d'hébergement pour adultes dépendants en créant, dans les quartiers Bruxellois, des maisons d'habitation communautaire inclusive adaptées aux jeunes adultes peu autonomes porteurs d'un handicap mental éventuellement associé à un handicap moteur et/ou parfois atteint de troubles psychiques. Une priorité est donnée aux personnes dites de grande dépendance, c'est-à-dire qui ont besoin d'un accompagnement continu dans tous les actes de la vie quotidienne.</p> <p>Mixité du public : diversité des handicaps dans la grande dépendance</p> <p>Objet social & Philosophie basé sur l'inclusion L'inclusion signifie que la personne fait d'emblée partie de son quartier, de sa communauté puisqu'elle y vit, comme tout un chacun. Elle y tient une place, sans avoir à faire d'effort d'intégration. Elle commence donc par l'opportunité de choisir son logement et le droit de recevoir le soutien adapté qui rend ce choix possible.</p>

3. Montage du projet	<p>ASBL Réhabilitation de bâtiments communaux via Régie foncière. Conventions d'occupations longue durée (27 ans pour Etterbeek). Soutien de la Cocof, de Cap 48, Fondation Roi Baudouin Recherches de dons, sponsors divers, organisation spectacles et autres événements. Régie foncière des communes : mise à disposition de bâtiment + travail d'inclusion des habitants dans le quartier</p>
4. Fonctionnement du projet	<p>Activités des habitants Projet pédagogique et projet d'intervention personnalisé. Occupations à l'extérieur en journée. Vie familiale en soirée.</p> <p>Durée de « séjour » : Bail classique Colocation</p> <p>Vision de l'habitat Accueil dans une maison familiale où chacun a sa chambre. Pièces communes : salon, salle à manger, cuisine, jardin, commodités Un appartement est occupé par des bénévoles aidants.</p> <p>Accompagnement Un responsable de maison, éducateurs, stagiaires. Accompagnateurs professionnels ne dorment pas sur place Maison fermée le WE pour cause de non-disponibilité de subside le WE ! En évolution actuellement. L'accompagnement à la vie journalière (AVJ) serait financé par les instances adhoc. Un subside est accordé pour l'accompagnement des habitants (contrat ACS). Son montant est équivalent à celui accordé à une institution agréée. Mais les surcoûts (nuit, ...) ne sont pas subventionnés, ce qui donne lieu à un surcoût. D'autres maisons ne peuvent pas s'ouvrir pour cause d'insuffisance de subsides pour l'accompagnement. En évolution favorable !</p> <p>Gestion budgétaire Intervention de 900€/ résident, tout compris Les allocations de revenus de remplacement et d'intégration des pers ; handicapés sont gérés de façon à couvrir l'ensemble des frais personnels et de fonctionnement (loyer, emprunt, énergie, ...)</p> <p>Gestion du personnel 2,5 ETP Un responsable de maison, éducateurs, stagiaires.</p> <p>Agrément Après 10 ans d'existence et 3 ans de fonctionnement des maisons Parc et Orban comme projet en initiative, une demande d'agrément auprès de la COCOF sera prochainement introduite pour prendre effet en 2018. Les Pilotis s'inscrivent bien évidemment dans les politiques sectorielles, mais nous travaillons quotidiennement pour préserver malgré tout notre philosophie, nos valeurs et notre mode de fonctionnement.</p>
5. Idées à retenir	<p>A l'heure actuelle 300 personnes adultes handicapées mentales de grande dépendance sont inscrites sur une liste d'attente.</p>

6. Média	<p>La Maison du Parc est située à Etterbeek, Avenue d'Auderghem, 187. Elle est la première maison Les Pilotis et accueille ses premiers habitants depuis fin octobre 2013.</p> <p>La Maison Orban est située à Woluwe-Saint-Pierre, Avenue Orban, 94. Elle est la deuxième maison Les Pilotis et accueille ses habitants depuis septembre 2014.</p>
	<p>Une troisième Maison est en projet à Ixelles. Elle est actuellement en plein processus de création. La Villa Mathine s'inscrit naturellement dans la continuité des maisons du Parc et Orban et profitera, aussi bien par son infrastructure, son aménagement ainsi que par son fonctionnement, de l'expérience acquise au cours de ces dernières années.</p>
7. Date de la visite	<ol style="list-style-type: none"> 1. Porte ouverte : 1 avril 2015 - Maison Orban 2. Avec H & P : 8 septembre 2016 idem

<p>« Constellations asbl » Chaussée. de Wavre, Etterbeek www.constellations-asbl.org</p>	
	
<p>1. Origine</p>	<p>L'ASBL "CONSTELLATIONS-STERRENBEELDEN" a été créée en 2001 par un groupe de parents et de professionnels soucieux de l'avenir de leur enfant mentalement handicapé.</p> <p>Après avoir réalisé en 1999 un état des lieux de l'offre et de la demande en accueil des adultes déficients mentaux en Région bruxelloise, ils ont constaté l'ampleur du problème et ont décidé d'agir.</p> <p>Constellations a mené à bien deux projets : ouverture d'une maison d'hébergement en 2008. Dix jeunes adultes porteurs d'un handicap mental modéré à sévère habitent cette maison, située chaussée de La Hulpe à Watermael-Boitsfort.</p> <p>Ouverture, en 2012/2013, de 40 places à Etterbeek (20 places en centre de jour et 20 places en centre d'hébergement) pour personnes lourdement handicapées. Ce projet est très important car il marque l'engagement de la Cocom à vouloir résoudre le problème, notamment, en partenariat avec Constellations. »*</p> <p>C'est donc plus de 137 places que l'Asbl Constellations aura ouvertes, seule ou en partenariat avec d'autres Asbl et ce en 10 ans (2008-2017). *voir site de Constellations</p>
<p>2. Description générale</p>	<p>Publics cibles Personnes handicapées, mental et/ou physique</p> <p>Objet social « L'Asbl Constellations a pour objectif la création de lieu d'accueil pour des personnes handicapées mentales. L'association a pour but de susciter et développer des initiatives se rapportant à la création de lieux de vie, de services et activités pour les personnes handicapées mentales quels que soient leurs ressources et ce, en dehors de tout esprit de lucre, d'appartenance politique, philosophique ou religieuse, et conformément à sa charte.</p>
	<p>Philosophie Ces trois maisons satisfont aux critères clefs de Constellations Centre ou appartements de dimension humaine.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Hébergement de type familial avec une gestion communautarisée. • Chambre individuelle avec participation à la vie commune. • Encadrement professionnel, stimulant et attentif. • Projet de vie individuel (centre de jour, centre de travail intégré ou autres) • Proximité permettant l'intégration dans un quartier.
2. Montage du projet	Montage financier
3. Fonctionnement du projet	<p>Activités des habitants Centre de Jour</p> <p>Durée de « séjour » : illimité</p> <p>Vision de l'habitat L'association a pour objectif toutes activités se rapportant directement ou indirectement à la mise à disposition d'activités, de services et de lieux de vie pour les personnes handicapées mentales et ce, en dehors de tout esprit de lucre, d'appartenance politique, philosophique ou religieuse et conformément à la Charte de l'asbl Constellations – vzw Sterrenbeelden.</p>
4. Idées à retenir	Constellations ne s'arrête pas là. Constellations vient d'achever son premier projet en partenariat avec l'asbl « Villa Pilifs » et travaille sur trois nouveaux projets en coopération avec les Asbl Timber (voir accueil), le Farra, et la Maisonnée

	
<p>« La Braise » Bruxelles www.labraise.org</p>	
   	
<p>1. Origine</p>	<p>L’aventure de La Braise située en Belgique rue de Neerpede 165 à 1070 Bruxelles Anderlecht a débuté en 1987. La Braise s’occupe en Belgique de personnes présentant une lésion cérébrale acquise à l’âge adulte (traumatisme crânien : après un accident de la voie publique, une chute ou une agression,...; accident vasculaire cérébral, ...) La Braise regroupe actuellement plusieurs structures :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un centre de jour qui accueille 36 personnes, • un service d’accompagnement qui suit une quarantaine d’adultes à domicile, • un centre de réadaptation cognitive qui assure une prise en charge intensive d’une dizaine d’adultes traumatisés crâniens ou victimes d’AVC, un service répit pour les personnes cérébro-lésées en situation de grande dépendance et leur entourage. • Dernier projet en gestation, un centre d’hébergement qui accueillera une quinzaine d’adultes. <p>La Braise constitue un modèle de référence en matière de prise en charge à long terme d’adultes cérébro-lésés. La Braise est reconnue au niveau international.</p>
<p>2. Description générale</p>	<p>Publics cibles Une trentaine d’adultes présentant une lésion cérébrale acquise et non évolutive, soit à la suite d’un traumatisme crânien soit à la suite d’une maladie ou d’un accident vasculaire cérébral.</p> <p>Objet social Favoriser l’épanouissement personnel et l’insertion familiale, sociale et socio-professionnelle des personnes cérébro-lésées en privilégiant la qualité de vie et l’ouverture à la collectivité.</p> <p>Philosophie Renforcer l’autonomie de la personne, ...</p>
<p>3. Montage du projet</p>	<p>Montage financier Aides de la Cocom et de la Région Bruxelles-Capitale</p>

<p>4. Fonctionnement du projet</p>	<p>Activités des habitants :</p> <p>Cognitives : stimulation des fonctions supérieures (mémoire, attention, planification, résolution de problèmes, initiative) par le biais des jeux logiques, de l'informatique, d'outils mnémotechniques (gestion de l'agenda).</p> <p>De créativité : expression des émotions, travail de l'image de soi et de la confiance par le théâtre, l'écriture, le chant, le dessin, le rythme, la musicothérapie, le groupe de parole...</p> <p>De la vie quotidienne : réapprentissage d'une autonomie quotidienne (cuisiner, tenir son ménage, faire des courses, se déplacer, gérer son budget)</p> <p>De communication : favoriser l'expression et la compréhension. Physiques : sport adapté, piscine...</p> <p>Thérapies "individuelles" Ergothérapie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • autonomie dans les activités de la vie journalière, • structuration dans le temps et dans l'espace (gestion de l'agenda), • stimulation cognitive Kinésithérapie : • stimulation pour une autonomie dans les déplacements, • schéma corporel, réappropriation du corps. <p>Logopédie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • recherche d'autonomie dans la communication au quotidien, • compréhension, expression. <p>Musicothérapie : • relaxation, réinvestissement du corps et recherche d'une unité corporelle, • mobilisation émotionnelle.</p> <p>Structuration cognitive :</p> <ul style="list-style-type: none"> • stimulation des fonctions supérieures, • mise en place de moyens de compensation (agenda, procédures) <p>Guidances administratives, financières, psycho-sociales</p> <p>Durée de « séjour » : illimitée</p> <p>Signature de contrats pédagogiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'essai de 3 mois, • avec objectifs à durée déterminée. <p>Vision de l'habitat Centre de jour</p> <p>Accompagnement</p> <p>Evaluation régulière et continue :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réunions d'équipe, • bilans « référent », • bilans de familles <p>Gestion budgétaire</p> <p>Gestion du personnel</p> <p>Une équipe multidisciplinaire composée : d'éducateurs, d'une ergothérapeute, d'une logopède, d'un kinésithérapeute, d'une neuropsychologue, d'une musicothérapeute, de deux assistantes sociales, d'un médecin neurologue, de personnel administratif et d'entretien et d'une directrice.</p>
<p>5. Idées à retenir</p>	<p>La BRAISE asbl, www.labraise.org , association qui assure à Bruxelles</p>

	<p>l'accompagnement à long terme d'adultes cérébrolésés, est mise à l'honneur au niveau international.</p> <p>L'association IBIA, International Brain Injury Association (Virginie-Etats-Unis (www.internationalbrain.org)), décerne cette année son prix à Madame Christine Croisiaux, directrice de <i>La Braise</i>. Ce prix met en avant le travail remarquable mené par les différentes équipes de la Braise : Centre de jour, Service d'Accompagnement, Braise Transports, Centre de Réadaptation Cognitive fonctionnelle, Service Répit et Service Loisirs. Et ce, depuis 21 ans.</p> <p>Journées Portes Ouvertes vendredi 17 novembre 2017 Ouverture des 4 structures de La Braise</p> <ul style="list-style-type: none"> • Centre de jour, • Centre de jour de Réadaptation Cognitive fonctionnelle • Service d'Accompagnement pour adultes cérébro-lésés et sa Mission Loisirs • Service Répit dédié aux personnes présentant une lésion cérébrale acquise
6. Média	<p>Directrice Christine Croisiaux, Siège social Rue de Neerpede 165 1070 Bruxelles Tel 02 523 04 94 Fax 02 523 39 52 la.braise@skynet.be</p>
7. Date de la visite	16 octobre 2015 lors d' une Porte Ouverte



« La Lune Pour Rêver asbl »

www.lalunepourrever.be



Logement accompagné et éducation permanente

<p>1. Origine</p>	<p>A l'origine, un couple dont un enfant est porteur d'un handicap mental. Ils décident de transformer leur maison en maison communautaire. La famille déménage pour laisser la place aux futurs habitants et créent l'asbl. Un collectif de personnes et de parents acteurs depuis plus de 20 ans dans le secteur du handicap.</p>
<p>2. Description générale</p>	<p>Public cible Hébergement et foyer de vie pour personnes porteuses d'un handicap mental de léger à modéré.</p> <p>Objet social La Lune Pour Rêver est une ASBL mettant en place un projet de vie en communauté, à destination d'adultes nécessitant un accompagnement. Ce projet de vie a pour enjeux l'apprentissage des responsabilités liées à un logement, à la gestion du quotidien, au travers d'activités personnelles et collectives, c'est un partage de la vie en communauté. L'objectif est d'offrir à 4 personnes avec une déficience mentale une structure familiale dans un quartier agréable. Libérer des places dans des institutions pour des cas plus lourds. Offrir également une solution aux parents afin qu'ils ne soient plus contraints de garder leurs enfants devenus adultes à la maison</p> <p>Philosophie La Maison de la Lune propose à ses résidents un chemin vers l'autonomie.</p>
<p>3. Montage du projet</p>	<p>Montage financier ASBL, constituée par parents concernés CREDAL Pas de subsidiation</p>
<p>4. Fonctionnement du projet</p>	<p>Activités des habitants : 4 Le public cible est constitué d'adultes porteurs d'un handicap mental et bénéficiant déjà d'une activité journalière dans un centre de jour,</p>

	<p>un ETA, ... Deux des habitants travaillent dans une ferme.</p> <p>Durée de « séjour » : illimité</p> <p>Vision de l'habitat Très bien situé et à proximité des transports en commun, l'endroit favorisera l'intégration sociale de ses bénéficiaires. L'hébergement est une alternative entre le centre d'hébergement et l'appartement supervisé. Maison de 4 étages.</p> <p>Accompagnement Une salariée mi-temps, éducatrice, grâce à un subside préfinancé par Credal, entourant les habitants en fin de journée (au retour des activités) jusqu' au coucher Des voisins solidaires et autres bénévoles ponctuels.</p> <p>Le rôle du bénévole cohabitant Pas de bénévole cohabitant</p> <p>Gestion budgétaire Chaque résident, ayant revenus d' handicapé, paye son loyer et ses charges mensuels.</p>
<p>5. Idées à retenir</p> 	<p>Non subsidié, donc appel à des volontaires <i>CREDAL : Le besoin de créer, en Belgique francophone, un organisme financier alternatif et professionnel s'est fait sentir. En 1984 la coopérative CREDAL SC voit le jour.</i></p>
<p>6. Média</p>	<p>Déléguée à la gestion journalière: Béatrice MEURANT GSM 0498 65 76 42 lalunepourrever@gmail.com</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1° maison, celle visitée av. du Bois de la Cambre 13 1170 Bruxelles • 2° maison : Av. Lambert Vandervelde, 51 1170 WatermaelBoitsfort, inaugurée le 18 juin 2017

<p>« Brutopia » asbl Habitat Groupé Av. Wielemans Ceuppens, 45 à 1190 Forest www.architectura.be</p>	
<p>1. Idées à retenir de la visite effectuée avec H&P, expliquées par les architectes sur place</p>	<p>Bâtiment passif, 29 appartements en îlot avec jardin central et locaux communs (buanderie, salle de jeu, salle polyvalente, ...) Préparation de quelques années avec architectes et juristes Le REZ : Communauté Flamande pour Aide sociale Personnes Agées Au début : pour créer ASBL : 10.000€/famille Mixité sociale ; liens de solidarité. « Hitparade » par rapport aux étages et point de vue lumière : <1.200 à 2.200€/m² Charte, ROI, Statuts ASBL établis avec différents Groupes de Travail.</p> <p>Prix d'achat fixé en fonction du nombre d'heures prestées pour le travail au projet, ex. architectes, juristes, ... Demandé aux habitants : 30h travail/an pour le commun et 2 WE/an pour entretiens divers. Démarrage en juin 2008 et finalisation en juillet 2013. Appartements livrés « casco », puis délai d'aménagement personnel par appartement. Entrées de décembre 2013 à février 2014 Participation à un concours avec l'IBGE : prime de 500.000€, mise dans le prix de la construction. Fonds de réserve et de roulement pour les charges 2 voitures sont partagées. Budget de départ en rajoutant marge de 10% en plus. Urbanisme : Commission de Concertation a imposé d'enlever 5° étage → re-modification des plans en diminuant la hauteur des plafonds. Grand sentiment de confiance entre les différents groupes.</p>
<p>2. Média</p>	<p>“Stekke + Fraas”, architecte (s) (n) Avenue Van Volxem 381C bte 19 1190 Bruxelles t/f +32 2 648 49 35 serge@stekkeplusfraas.be françois@stelleplusfraas.be</p>

3. Date de la visite	15 novembre 2015 : Portes ouverte, avec H & P Sans le cadre des Portes Ouvertes d' Ecobatisseur www.ecobatisseurs.be
<p>Extrait du site d'Habitat et Participation.</p> <p>« Brutopia »</p> <p>Le projet Brutopia est né d'un désir commun à une trentaine d'hommes et de femmes : celui d'habiter Bruxelles, d'une manière qui soit à la fois collective, écologique et responsable. Habitant déjà la capitale pour la plupart, provinciaux pour quelques uns, nous aimons Bruxelles et avons – malgré l'augmentation des prix d'achat ou de location – choisi d'y vivre.</p> <p>L'objectif est d'y habiter, travailler et d'y avoir nos loisirs sans devoir multiplier les longs déplacements, en profitant au mieux des potentialités qu'offre la cité. Brutopia entend promouvoir une implantation durable, associé à une mobilité « douce ». En créant une asbl et en évitant de devoir faire appel à un promoteur immobilier puisque nous remplissons collectivement cette tâche, nous nous sommes engagés dans l'achat d'un terrain et dans la construction d'un immeuble d'appartements.</p> <p>Notre groupe, qui rassemble actuellement une cinquantaine de personnes, comprend aussi bien des jeunes adultes que des têtes blanches, des célibataires que des couples. Certains ont des enfants en bas âge et cherchent un logement plus grand, alors que d'autres souhaitent précisément déménager parce que leur progéniture a quitté le cocon familial. On y retrouve autant de néerlandophones que de francophones : le Bru- de Brutopia représente Bruxelles, et il est apparu dès le départ évident que chacun, à tout moment, pouvait, que ce soit dans les assemblées ou dans les groupes de travail, s'exprimer dans la langue dans laquelle il se sentait le plus à l'aise. Les textes importants (statuts, engagements divers, etc.) sont bien entendu traduits dans les deux langues. Revenus et professions sont eux aussi hétérogènes : on retrouve, entre autres parmi les « Brutopistes » des architectes, des historiens, des journalistes, des thérapeutes, des infographistes, des enseignants, des comédiens, des juristes, des chorégraphes, des acteurs du secteur socio-culturel, des informaticiens, des philosophes ou encore des infirmières. Ces profils divers font au final un groupe riche en compétences et en expériences, possédant un réseau relationnel multiplié par le nombre de membres. Chacun peut ainsi apporter sa pierre à l'édifice. Comme le résume Manfred Hellrigl, directeur du Bureau des questions du futur qui a contribué à la réussite du Vorarlberg autrichien : « L'hétérogénéité des groupes diversifie les regards posés sur les problèmes et augmente la capacité à les résoudre ».</p> <p>Ce projet immobilier collectif, s'il est indéniablement novateur et porteur de nouvelles perspectives quant à la manière d'habiter la ville, a néanmoins pu s'appuyer sur quelques expériences précédentes. C'est ainsi que « La Tréfilerie », où quelques-uns d'entre nous ont été impliqués, nous a servi d'exemple. Cette ancienne usine désaffectée, située à Laeken, a en effet été transformée en un ensemble de logements par un groupe d'acheteurs gérant tout le processus sans promoteur. Le fait que ce projet ait été mené à bien, que le bâtiment « La Tréfilerie » soit désormais habité et agréable à vivre – notamment de par ces nombreux espaces communs (jardin, terrasses) – a certainement été décisif pour que nous osions nous jeter à l'eau. L'expérience Brutopia pourra, à son tour, être utile et reproduite par d'autres.</p> <p>C'est là l'une des raisons qui nous ont poussés à créer, dès le départ, un blog où toute personne intéressée peut, à tout moment, retrouver les différentes étapes que nous avons franchies, la manière dont nous nous sommes organisés ou encore les organismes qui nous ont appuyés. Loin d'être totalement « utopique », ce type d'achats collectifs de logements est au contraire tout à fait reproductible, à différentes échelles et dans différents contextes.</p>	

. Allier économie et écologie

Acheter ensemble pour payer moins : telle est l'une des idées à l'origine de Brutopia. L'acquisition d'un terrain, la construction en commun sans promoteur, l'(éventuel) achat groupé de matériaux de finition personnels (cuisine, baignoire, etc.), ainsi que tout ce qu'il est possible de faire soi-même, permettent de réduire les prix et rendent ce projet d'habitation possible. La plupart des « Brutopistes » n'auraient pu espérer acheter un appartement comparable, en ville, aux conditions actuelles du marché immobilier. Cet aspect économique a, dès le départ, été étroitement lié à une autre ligne de force du projet : la dimension écologique. L'une des premières tâches auxquelles s'est attelée notre groupe a en effet été l'élaboration d'un questionnaire approfondi permettant à chacun de faire part de ses priorités et de ses attentes. Or, cette enquête (dont on peut lire les résultats sur <https://utopiabrussels.wordpress.com/2009/04/30community-resultaten-enquete-2/>) a montré de manière très nette que le souci écologique occupait la première place des préoccupations des « Brutopistes ». (...)

Un habitat participatif

« Ce n'est pas seulement dans les innovations techniques qu'il faut chercher les modèles capables d'assurer notre avenir, mais dans de nouvelles relations humaines, fondées sur la confiance, la solidarité et le partage ». En résonance avec ces mots de Dominique Gauzin-Müller, commissaire de l'exposition Habiter écologique qui se tient actuellement à la Cité de l'Architecture (Paris), Brutopia se veut un projet immobilier qui s'élabore, non au détriment du collectif et du social, mais en pleine synergie avec lui. La recherche d'un terrain adéquat, l'achat, l'élaboration des plans, la construction « casco » et l'occupation future du bâtiment : chacune de ces étapes prennent ici un caractère participatif.

Nous avons choisi d'être plus qu'une juxtaposition d'habitants dans un immeuble : sont ainsi prévus une laverie-buanderie collective (qui entraînera un bénéfice communautaire mais aussi écologique), un garage à vélos, etc., bref toute une architecture dont les circulations sont pensées pour faciliter les rencontres. Le jardin commun unissant les deux bâtiments se veut lui aussi un point de contacts et d'échanges entre les habitants. Ce jardin sera un « pré fleuri », à savoir un espace planté d'espèces sauvages (par « espèces sauvages », il faut comprendre des plantes indigènes, et non exotiques ou rares), qui permet d'améliorer grandement la biodiversité. En effet, en remplaçant une pelouse par un pré fleuri, on offre aux insectes de quoi se nourrir (feuilles, racines, etc.), des fleurs à butiner, un abri pour se protéger : un jardin d'Eden pour papillons, abeilles et autres coccinelles, de plus en plus rares en ville et pourtant très utiles. Une seule fauche tardive par an est suffisante pour l'entretien de ces zones semi-naturelles.

Ce « jardin sauvage » permet d'éviter l'usage d'herbicides, pesticides ou autre engrais. Ce « pré fleuri » est également mieux adapté aux jeux des enfants qu'une pelouse ou que des parterres. Mais, pour les adultes aussi, courir dans les champs ou faire une sieste dans les herbes hautes sera désormais possible au cœur même de la ville!

Une terrasse commune sur le toit pourra constituer un autre point de rencontre privilégié. Cette grande surface pourra être aménagée en « coin détente », cinéma en plein air, solarium ou encore en potager. Ces jardins sur les toits, espaces généralement inexploités, bénéficient d'un ensoleillement accru et constituent en quelque sorte des « nouveaux » espaces pour la communauté. Un potager sur le toit permet en outre de réduire l'empreinte écologique de nos bâtiments : la culture locale d'aliments biologiques, le compostage de déchets organiques ainsi que la filtration et le rafraîchissement de l'air (absorption du dioxyde de carbone et rejet de l'oxygène par les plantes) s'inscrivent dans cette volonté de rendre notre paysage bâti plus durable.

Tout cela renforcera l'idée qu'il est possible de vivre la ville d'une manière moins impersonnelle, comme l'ambitionne, déjà, l'article 3 des statuts de l'asbl : « Le but de l'association est [...] favoriser la cohésion et la cohabitation des habitants. Créer un lieu de rencontre culturel et social pour les habitants et les voisins de l'achat collectif. L'association peut aussi mettre en place l'infrastructure nécessaire pour atteindre ce but et faire appel aux contributions de ses membres, aux interventions d'instances officielles ou de sympathisants ».

Un projet d'habitation n'est collectif que si chaque individu qui le compose se considère membre du groupe et s'engage en conséquence. Chacun de nous porte ainsi la responsabilité du projet durant l'ensemble de son déroulement. Les décisions, dans toute la mesure du possible, sont prises de manière consensuelle. De manière plus informelle mais tout aussi significative, certains "Brutopistes" ont émis le souhait d'organiser une médiathèque interne et un échange de gardes d'enfants.

Il ne faudrait pas déduire, pourtant, de tout ceci que nous souhaitons fonder une Commune soixante-huitarde en 2010. La sphère individuelle reste bien présente, mais toujours en cohabitation harmonieuse avec l'intérêt commun. L'espace sera ainsi divisé physiquement en zones : chaque appartement est une propriété privée et doit conserver son intimité, en-dehors des parties communes déjà évoquée et qui seront gérées collectivement. La construction en commun se limitant au « casco », chacun achète en quelque sorte une boîte vide, qu'il peut ensuite aménager comme bon lui semble.

Acheter ensemble exige temps et énergie. En échange de quoi, chacun reçoit de nombreux avantages matériels et immatériels : le prix des appartements, la liberté d'aménager totalement un lot « nu », une mixité sociale, les possibilités d'entraide entre habitants, la valorisation personnelle d'accomplir et de s'intégrer dans un projet ambitieux, une qualité de vie inédite. Même quelque chose d'aussi flou que le sentiment de sécurité se renforce fortement, puisque nous apprenons déjà à connaître nos futurs voisins en élaborant avec eux, étape par étape, ce que pourrait signifier « habiter au pluriel ».

L'utopie au quotidien

Pour concrétiser cette nouvelle façon d'habiter la ville, il a fallu imaginer des manières de travailler et une organisation interne qui permettent que chacun se sente responsable de l'ensemble du projet, tout en conservant efficacité et souplesse. Le fonctionnement de Brutopia est, d'abord, celui d'une asbl classique : une assemblée générale des membres se réunit périodiquement, elle a notamment élu un conseil d'administration composé de cinq effectifs et cinq suppléants. Mais des formes de gestion plus novatrices, on va le voir, ont également été mises en place.

Le travail nécessaire à l'achat du terrain, puis à sa construction et à son habitation, est porté par différents groupes de travail. Cette structuration en groupes de travail relativement autonomes assure une répartition des tâches et l'implication de tous les membres, tout en garantissant le fonctionnement démocratique du projet. Neuf groupes de travail sont actuellement actifs : ils sont respectivement chargés de ce qui concerne (1) l'architecture, (2) les aspects communautaires, (3) la technique, (4) l'IT (Information Technology), (5) le rez-de-chaussée, (6) les relations avec les banques, (7) le blog, (8) les questions juridiques et (9) enfin les finances. Chaque groupe est constitué volontairement, sur base des intérêts, qualifications et expériences de chacun. C'est ainsi, par exemple, que nous avons la chance de compter plusieurs architectes parmi nos membres, qui se sont tout naturellement insérés dans le groupe du même nom. En fonction des besoins, ces groupes se réunissent plus ou moins fréquemment, certains disparaîtront par la suite pour laisser place à des nouveaux. Ces groupes de travail, qui collaborent et se complètent, permettent aussi aux « Brutopistes » de mieux se connaître et de poser les jalons de liens dépassant le simple voisinage.

Une structure interne transparente s'est rapidement imposée : chaque groupe a désigné un porteparole, chargé de rendre compte à l'assemblée générale. Mais, surtout, chaque réunion de chaque groupe de travail est annoncée publiquement – tout le monde peut s'y rendre –, et est suivie d'un compte-rendu publié sur notre blog, pensé comme un lieu d'information et d'échange entre « Brutopistes ».

Notre souhait est que chaque membre du groupe prenne une part active au projet. Si l'entièreté du groupe s'avère, et ce depuis plus d'un an, très motivée, nous devons tenir compte de facteurs personnels qui feront qu'à certains moments, certains ne seront plus disponibles. Nous devons aussi prévoir que ceux qui s'ajouteront par la suite afin que tous les espaces soient occupés ne manifesteront peut-être pas la volonté d'être actifs. Afin de garantir un traitement équitable à chacun, une valorisation des heures de travail au service du projet a été mise en place. Dès le départ, chacun a pu choisir : soit prester des heures de travail et bénéficier d'une légère réduction sur le prix d'achat d'un lot, soit de se contenter d'acheter un appartement et payer un peu plus cher.

Cette participation active ne prendra pas fin avec l'achèvement de la construction. Tout sera fait pour que le bâtiment fonctionne d'une façon à la fois conviviale et économique : les tâches du syndic seront limitées au minimum légal, et partagées entre nous, tout en respectant des degrés d'implications divers parmi les habitants. Enfin, un « petit livre vert », en cours de réaction, sera distribué aux « Brutopistes » pour que chacun soit au courant de la façon dont le bâtiment a été conçu et de la manière optimale d'y habiter. »

[The Project](#) Avenue Van Volxem 381 - 1190 Forest, Belgique - infobrutopia@gmail.com

« Communauté St. Job »
à Uccle 1180 Bxl

<https://www.habitat-groupe.be/communaute-montagne-de-saint-job-asbl/>



pas de logo, ni site
internet

1. Origine

« Trente-huit ans, une durée qui fait passer l'homme de jeune adulte à jeune pensionné, l'âge de passer le flambeau à des jeunes que la démarche sociale a séduits.

En 1974, trois jeunes adultes imprégnés des idées de mai 68, gagnés par l'anticonformisme et par le mode de vie communautaire qui a marqué le début des années septante ont eu envie de monter un projet original, de se lancer dans une démarche quotidienne en phase avec leurs convictions : l'accueil d'autrui.

A ce moment-là, la Montagne de Saint-Job était un quartier encore largement habité par d'anciens marolliens dont les parents avaient dû quitter leur quartier d'origine lors de la construction du palais de justice par un « skieven architect » , un certain Poelaert. Faut-il y voir un rapport avec le fait que l'un des trois était un jeune architecte issu d'une famille socialement engagée ?

On était bien loin d'un quartier que d'aucuns qualifient aujourd'hui de « bobo » et la Montagne avait triste mine avec des petites maisons ouvrières plus ou moins en ruine ou à l'abandon. Quel endroit idéal pour construire un projet à partir de (presque) rien ? Surtout que la Commune d'Uccle y possède quelques maisons trop délabrées pour les louer, juste bonnes à raser... et que nos trois compères proposent de rénover en échange d'une location à petit prix.

Nos trois jeunes possédaient une certaine expérience de la rénovation, ayant participé depuis quelques années aux chantiers de l'association Gratte qui rénove le hameau du même nom en Ardèche en associant un tiers de personnes handicapées mentales aux rénovateurs ...

2. Description générale

Publics cibles

Personnes avec déficience mentale légère ne pouvant vivre en complète autonomie, vivant avec 4 familles dans plusieurs petites maison juxtaposées.

Objet social & Philosophie

« ...Le fonctionnement de la Communauté de Saint-Job est basé sur l'intégration des personnes handicapées dans la vie sociale, guidées

	<p><i>par un accompagnement non intrusif. Chacun dispose de son autonomie et d'un espace de vie privé, mais la mitoyenneté des logements fait en sorte qu'une aide est toujours à portée de main ; chaque personne handicapée est ainsi encadrée par son voisin lorsqu'un besoin particulier se manifeste.</i></p> <p><i>Ce fonctionnement implique l'autonomie de chacun et il n'est pas question d'assistance mais d'entraide, de soutien. Ainsi chaque membre mène sa vie propre, travaille, l'une en atelier protégé, l'autre aux Jeunes Jardiniers, d'autres ont un boulot traditionnel et disposent d'un revenu personnel. Il n'est pas question d'assistanat.... »</i></p>
<p>3. Montage du projet</p>	<p>ASBL</p> <p>Information reçue lors de la visite :</p> <p>Le Conseil général de l'Awiph ne décide plus des agréments. C'est Madame Baudinne qui va décider des agréments avec toute l'administration et la tutelle du Ministre.</p>
<p>4. Fonctionnement du projet</p>	<p>Activités des habitants :</p> <p><u>Activités collectives</u> : 4 soupers/semaine, chantier 1 samedi sur 2</p> <p><i>« ...Comme le terme l'indique, une communauté implique une mise en commun, la participation de tous à une vie commune. Partages et échanges se font dans l'action et la convivialité, le vivre ensemble. Deux points forts étayent cet aspect.</i></p> <p><i>Le premier est les repas du soir préparés</i> à tour de rôle par une équipe de 2 personnes valides et de 2 handicapées, ce qui assure 4 repas communautaires par semaine, le mercredi étant jour de congé afin de créer une certaine autonomie et débrouillardise. Une grande table accueille tout le monde au sein de la maison communautaire au coin du chemin Avijl.</p> <p><i>L'autre point fort est la journée « chantier ».</i> Ces journées ont lieu un samedi sur trois en hiver et un sur deux dès que le travail au jardin en décide. Durant cette journée, une équipe fait les courses pour tout le monde et pour 2 ou 3 semaines, une équipe nettoie les lieux communs (qui se trouvent dans la maison du 91/93) et prépare le repas du jour pour tous les participants, d'autres font les travaux d'entretien des logements, gèrent le potager, ratissent les cours ou coupent le bois...</p> <p>Durée de « séjour » : illimité</p> <p>Vision de l'habitat Maisons communautaires Il s'agit d'un <u>lieu de vie</u>, non de travail ni de soin !</p> <p>Accompagnement Insuffisant actuellement Demande d'aide de Tropiques asbl</p> <p>Le rôle du bénévole cohabitant Familles avec enfants partageant leur maison</p>

<p>5. Idées à retenir</p>	<p>Retours sur la visite de la Communauté de la Montagne Saint-Job (H&P)</p> <p><u>Réactions des personnes qui ont participé à la visite</u> :</p> <p>Mixité de personnes mais handicap très léger des personnes porteuses d'un handicap.</p> <p><u>Constat</u> : Les projets qui fonctionnent bien sont composés de personnes porteuses d'un handicap léger.</p> <p><u>Activités collectives</u> : 4 soupers/semaine, chantier 1 samedi sur 2 Il s'agit d'un <u>lieu de vie</u>, non de travail ni de soin !</p> <p>Pour le moment, l'accompagnement des personnes n'est pas suffisant. Une collaboration avec un service proche (l'asbl tropiques) va se concrétiser !</p> <p>Les bâtiments sont assez vétustes. De travaux vont devoir être réalisés. Mais les normes des institutions sont beaucoup trop poussées, les habitants ne sont plus chez eux !</p>
<p>6. Média</p>	<p>Montagne de Saint-Job 91, 1180 Uccle Téléphone : 02 375 19 82 Mail : communaute.saintjob@gmail.com</p>
<p>7. Date de la visite</p>	<p>29 Janvier 2016 avec Habitat & Participation, lors d'un souper avec les habitants. Partages spontanés des expériences vécues et des plats mis en commun !</p>

Communauté Montagne de Saint-Job ASBL

Montagne de Saint-Job 89, 1180 Uccle



Habitat Groupé

Le site des habitats groupés en Wallonie et à Bruxelles

La Communauté Montagne de Saint-Job est une formule de logement solidaire qui réunit des familles et des personnes en situation de handicap mental.

« Trente-huit ans, une durée qui fait passer l'homme de jeune adulte à jeune pensionné, l'âge de passer le flambeau à des jeunes que la démarche sociale a séduits. En 1974, trois jeunes adultes imprégnés des idées de mai 68, gagnés par l'anticonformisme et par le mode de vie communautaire qui a marqué le début des années septante ont eu envie de monter un projet original, de se lancer dans une démarche quotidienne en phase avec leurs convictions : l'accueil d'autrui.

A ce moment-là, la Montagne de Saint-Job était un quartier encore largement habité par d'anciens marolliens dont les parents avaient dû quitter leur quartier d'origine lors de la construction du palais de justice par un skieven architecte, un certain Poelaert. Faut-il y voir un rapport avec le fait que l'un des trois était un jeune architecte issu d'une famille socialement engagée ?

On était bien loin d'un quartier que d'aucuns qualifient aujourd'hui de « bobo » et la Montagne avait triste mine avec des petites maisons ouvrières plus ou moins en ruine ou à l'abandon. Quel endroit idéal pour construire un projet à partir de (presque) rien ? Surtout que la Commune d'Uccle y possède quelques maisons trop délabrées pour les louer, juste bonnes à raser... et que nos trois compères proposent de rénover en échange d'une location à petit prix.

Nos trois jeunes possédaient une certaine expérience de la rénovation, ayant participé depuis quelques années aux chantiers de l'association Gratte qui rénove le hameau du même nom en Ardèche en associant un tiers de personnes handicapées mentales aux rénovateurs.

De là l'idée de monter un projet intégrant dans le quartier des handicapés avec quelques personnes sensibilisées, le pas fut vite franchi, et c'est ainsi que naquit le projet de la Communauté de Saint-Job (de la Montagne de ...), projet soutenu dès l'origine par l'ensemble des habitants du quartier prodiguant leur bienveillance et leur soutien et par les comités de quartier.

La communauté est partie d'un ensemble d'immeubles abandonnés et s'est élargie au fur et à mesure des rénovations entreprises par les membres, avec l'aide de bénévoles extérieurs. De 2 personnes non handicapées encadrant 2 personnes handicapées à ses tout débuts, la Communauté s'est étoffée, des couples se sont constitués, et a compté jusque 25 membres avec les enfants. Aujourd'hui, fin août 2012, 7 personnes encadrent autant d'handicapés ; avec encore 2 enfants, la Communauté compte 16 membres.

L'originalité de la Communauté de Saint-job est son engagement dans un accompagnement social de la personne handicapée en dehors des circuits traditionnels et des piliers politico-syndico-mutuelloïdologiques qui caractérisaient les années septante et quatre-vingt.

Le fonctionnement de la Communauté de Saint-Job est basé sur l'intégration des personnes handicapées dans la vie sociale, guidées par un accompagnement non intrusif. Chacun dispose de son autonomie et d'un espace de vie privé, mais la mitoyenneté des logements fait en sorte qu'une aide est toujours à portée de main ; chaque personne handicapée est ainsi encadrée par son voisin lorsqu'un besoin particulier se manifeste. Ce fonctionnement implique l'autonomie de chacun et il n'est pas question d'assistance mais d'entraide, de soutien. Ainsi chaque membre mène sa vie propre, travaille, l'une en atelier protégé, l'autre aux Jeunes Jardiniers, d'autres ont un boulot traditionnel et disposent d'un revenu personnel. Il n'est pas question d'assistantat.

Comme le terme l'indique, une communauté implique une mise en commun, la participation de tous à une vie commune. Partages et échanges se font dans l'action et la convivialité, le vivre ensemble.

Deux points forts étayent cet aspect.

Le premier est les repas du soir préparés à tour de rôle par une équipe de 2 personnes valides et de 2

handicapées, ce qui assure 4 repas communautaires par semaine, le mercredi étant jour de congé afin de créer une certaine autonomie et débrouillardise. Une grande table accueille tout le monde au sein de la maison communautaire au coin du chemin Avijl.

L'autre point fort est la journée « chantier ». Ces journées ont lieu un samedi sur trois en hiver et un sur deux dès que le travail au jardin en décide. Durant cette journée, une équipe fait les courses pour tout le monde et pour 2 ou 3 semaines, une équipe nettoie les lieux communs (qui se trouvent dans la maison du 91/93) et prépare le repas du jour pour tous les participants, d'autres font les travaux d'entretien des logements, gèrent le potager, ratissent les cours ou coupent le bois...

Par rapport à de nombreux projets d'intégration des personnes handicapées par des associations clairement affiliées à l'un des piliers de la société belge, la Communauté a fait son chemin en dehors de toute forme d'obédience et d'inféodation, ce qui est un aspect pour le moins inhabituel et original.

Aussi ne faut-il pas voir de paradoxe si les jeunes couples ayant pris le relais des fondateurs sont issus de mouvances liées à la libre pensée, au jour où la polarisation quitte le paysage politique, avec le même engagement que ceux qui, au départ, s'étaient appuyés sur leurs convictions.

L'accueil d'autrui et la vie avec ceux qui sont différents se passent de frontière idéologique, mais pas humaine. Car c'est la profonde humanité des membres de la communauté qu'il faut mettre en exergue à une époque du repli sur soi. La poursuite du projet d'accueil et de vie en commun dans le respect des différences est d'autant plus remarquable et mérite l'encouragement et le soutien de tout un quartier.

Depuis les premiers marolliens, la Montagne est devenue un quartier recherché, prisé par une nouvelle génération, qui connaît souvent mal ce qui se passe au coin du chemin Avijl, dans cette maison communautaire où cohabitent des gens qui semblent tellement différents ...

Aujourd'hui après presque 40 ans de présence dans le quartier, la communauté comprend un peu moins de vingt personnes ; elle est disséminée à différentes adresses de la Montagne de St Job, du 71 au 73, au 64, du

85 au 93 et aux 121 & 123, la plupart des maisons appartiennent à la Commune d'Uccle qui, en soutenant, concourt indirectement à l'objet social de la Communauté, qui pour sa part gère et entretient ce patrimoine. MDB, d'après les informations de Charlotte de Brier et de Florine De Brouwer »

Source : www.acqu.be

M.R.S. « Sainte Monique »


1000 BRUXELLES

www.huizesintmonika.be



1. Origine

La maison de repos Maison Sainte-Monique dispose de 85 logements

	<p>pour accueillir et soigner des seniors.</p> <p>Il y a 3 services:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au service Meyboom (rez-de-chaussée) il y a 25 chambres individuelles. C'est un service fermé pour accueillir des personnes présentant un diagnostic de démence. • Le Service Bruegel (1° étage) compte 24 chambres et 9 appartements. • Le Service Ommegang (2° étage) compte 18 chambres et 9 appartements.
2. Description générale	<p>Publics cibles Seniors en MRS dont certains accompagnés par un « enfant » avec handicap, désirant le garder à proximité.</p> <p>Objet social & Philosophie : voir site internet Maison avec une philosophie très humaniste.</p>
3. Montage du projet	<p>Montage financier : ASBL</p>  <ul style="list-style-type: none"> • Appartient au Groupe de Soins Bruxellois Eclipse • Centre de Jour dans les mêmes bâtiments, mais entrée rue du Miroir, 37
4. Le projet nous concernant, à côté de la MRS	<p>La MRS Ste Monique rue Blaes : il y a une aile bonne à démolir et à reconstruire pour un projet en santé mentale. Visite a été faite le 16 août avec G. Tala. Le directeur va recontacter G. Leire, coordinatrice du GT de la PFCSM pour visite des lieux. Cette aile a été occupée précédemment par des étudiants.</p>

	<p>Extrait de la Fiche de Feedback Similes/Cotelo :</p> <p><i>La rencontre s'est tenue à la Maison de repos « Huize Sint Monika ». Y étaient présents : M. Vandekerckhove Jan, directeur de la Maison de repos, Geneviève d'Hoop, Cotelo et G. Tala, AS de Similes. A l'origine, il faut dire que c'est via Similes vzw, André De Craene (Vlaanderen) que Cotelo a donné le contact du directeur de la maison de repos, Jan Vandekerckhove, confirmé par Greta Leire, coordinatrice du GT Logement de la PFCSM.</i></p> <p><i>D'après les informations, la maison de repos devrait être à la recherche d'une destination pour deux maisons et se dirigerait vers ses personnes âgées qui ont des enfants handicapés (dans le sens large du terme).</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le projet de la maison de repos nait d'un constat qu'ils ont fait, concernant les parents âgés d'une personne atteinte d'un handicap (mental ou psychique). Leur équipe de professionnel n'étant pas outillée pour le cas des personnes atteintes d'un handicap, il leur a fallu s'adresser à d'autres structures pour voir comment envisager avec elles, un partenariat. ➤ D'après le directeur de la maison de repos, leur objectif est de ne pas se limiter seulement aux personnes âgées. Ils sont en réflexion pour savoir ce qu'il faut faire de leurs maisons. Ils n'ont pas d'argent pour les rénovations et sont, d'après le directeur, ouverts aux propositions et réflexions pour le financement ➤ Il faut aussi noter que dans les réflexions du directeur, il est surtout favorable à changement dans la conception de la nouvelle structure qui accueillera des résidents (une maison, par exemple, qui soit en dehors des normes, pas une maison de repos à proprement parler mais une maison dans laquelle y résident plusieurs personnes ayant des statuts différents). ➤ Cotelo lui a présenté Similes, Cotelo et parlé de la participation de Similes à la PFCSM et aussi des pistes actuellement développées ou en réflexion à la PFCSM : Inclusio, CLT, Common Josaphat et d'autres initiatives existantes et pouvant aider dans les réflexions au projet de cette maison de repos, comme Habitat et Participation, Renovassistance.
<p>5. Idées à retenir suite notre visite du 16 août 2016 :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Proposition est faite de contacter Greta Leire, coordinatrice de la PFCSM pour voir avec elle comment concrètement réfléchir à réaliser ce projet, qui, à notre avis, vient apporter quelque chose à la pénurie de logement pour les personnes atteintes de handicap (psychique ou mental). • La seconde chose à faire sera de revisiter les lieux, avec Greta ou avec un groupe, pour avoir une idée globale du projet. Cette visite a eu lieu le 21 avril 2017. Nous réalisons qu'il y a un potentiel énorme, ais qu'il faudra tenir compte de plusieurs éléments extérieurs, dont certaines contraintes inévitables.

	<p>⌚ Il faudra patienter, car la MRS a besoin du bâtiment inoccupé afin d'y transférer provisoirement ses résidents, se trouvant devant des travaux de rénovation et remise aux normes obligatoires. Une fois cette phase terminée, l'on pourrait envisager un projet de logement solidaire dans la partie inoccupée.</p> <p>ET NOUS GARDONS LE CONTACT</p>
<p>6. Média</p>	<p>Adresse : Rue Blaes 91, 1000 Bruxelles Téléphone : 02 545 60 60</p> <p>jan.vandekerckhove@huizesintmonika.be</p> <p>info@maisonsaintemonique.be</p>
<p>7. Date de la visite</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. 16 août 2015 (Cotelo & Similes) 2. 21 avril 2017 (avec PFCSM GT Log)



Annexe 3 Rencontres de Cotelo avec des acteurs du logement de 2013 à 2017

Dates	Endroits	Points forts	Points faibles	Site WEB
2013				
11 Mars	Mutualiés Chrétiennes : J.Fr.Culot	Possibilité de location d'appartements ?	Loyer au prix du marché (600€/30m ²), trop élevé pour notre public-cible	
Avril	Commune WSP (P. Lefèvre, échevin Ecolo et C. de Beuckelaer, échevin Affaires Sociales & santé)	Présentation du projet Cotelo Intérêt de collaborer		cdebeuckelaere@woluwe1150.irisnet.be ckrings@woluwe1150.irisnet.be
Juin	Habitat & Participation D. Mignolet 1° contact	Engagement dans GT Logement chez H&P		www.habitatparticipation.be
	SAW-B J (Fr. Hertz) 1° contact	Presentation projet Cotelo, Demande collaboration pour un "Alodgî Bxl » éventuel (qu'ils connaissent bien)	Coût élevé pour étude et élaboration d' un dossier (15 à 20.000€ et 440€/journée (HTVA) à faire financier via ...	www.saw-b.be
	Rencontre avec Infirmiers de rue - IDR (Em. Meessen)	Réflexion sur logements mixtes, SDF et autres : projets à garder séparés pour le moment – revoir ultérieurement	Questionnement sur la mixité de publics fragilisés qui se côtoient	www.idr-svp.org

2014				
-------------	--	--	--	--

Mai	Rencontre chez H&P avec J. Chantry	Discussion autour du projet de questionnaire pour Enquête usagers		
Octobre	Rencontre chez H&P : J. Chantry et L.Braet	Demande d'aide pour questionnaire Usagers à Bxl : quels procédés les plus efficaces		
Novembre	Rencontre avec 3 familles néerlandophones de Similes Vlaanderen (dont 1 habitant Bxl)	Même souci au niveau du logement Partage de pistes Souhait de collaborations futures	La Flandre fonctionne différemment	nl.similes.be
Novembre	Rencontres préparatoires avec Bxl-Est pour collaboration avec Deltais			
2015				
26 Janvier	Commune de Forest : info sur Santé mentale (Psytoyens et Similes).	Cotelo est présenté et les travailleurs sociaux montrent intérêt		
27 Janvier	Cabinet Minstre C.Frémault, avec Yvon Jadoul (responsable cellule logement) et Fotios Topalidis (Attaché – Cellule Logement)	Partager pistes de solutions réalistes et reproductibles en matière de logement, pour que les personnes souffrant de troubles psychiques, qui font l'objet d'exclusion et de stigmatisation, aient accès et surtout puissent se maintenir dans un logement digne et inclusif	Envoyé RA Cotelo Pas de suite Idem pour Rencontre avec PFCSM 1 an après	www.fremault.irisnet.be yjadoul@fremault.irisnet.be ftopalidis@fremault.irisnet.be
15 & 29 janvier	Rencontres préparatoires avec Bxl-Est pour collaboration avec Deltais	3 logements ont pu être attribués dans le cadre prévu		
11 Mars	Mutualités libres (X.Brenez et	Intérêt pour collaboration dans		www.mloz.be

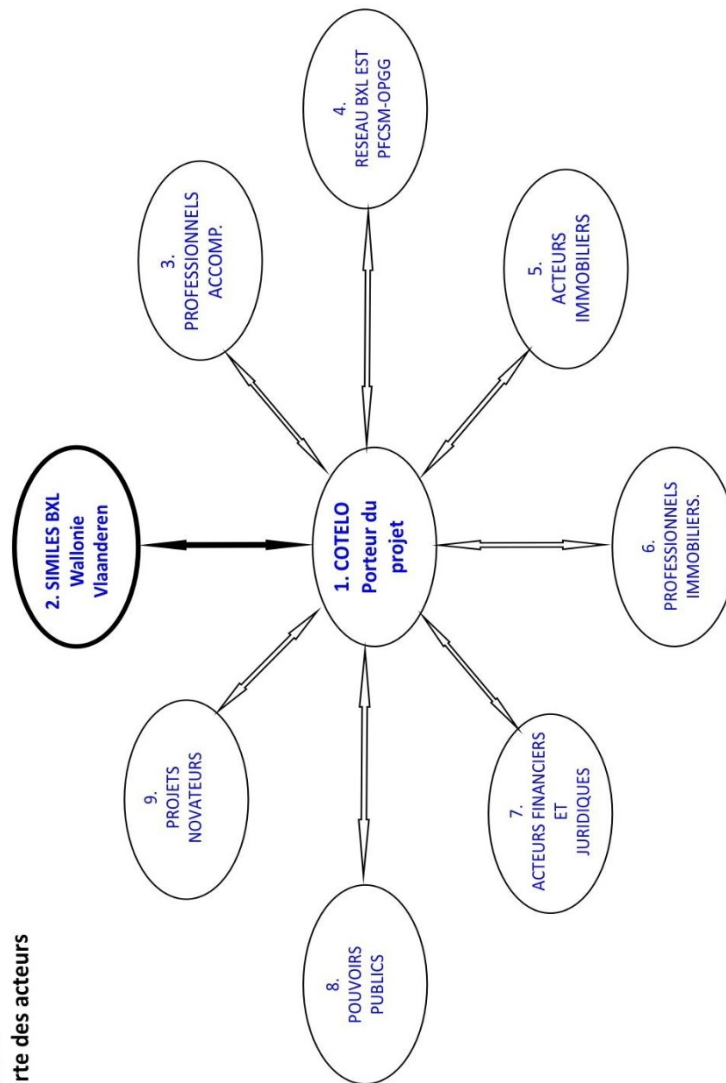
	collaboratrice, Joëlle Josse, impliqué dans Aidant Proche aussi)	projet logement Demande à rester informés		
Avril	Demande d'une Maman pour sa maison à St. Gilles	Réflexion sur un aménagement possible de sa maison pour un public avec vulnérabilité psychique	Pas de pistes concrètes pour elle pour le moment. Nous gardons son contact.	
Août	Rencontre avec l'AWIPH, organisé par H&P (actuellement AViQ) (H&P) le 18 août pour y présenter les constats suivants :	<i>Chaînes manquants entre l'offre institutionnelle et le logement individuel (maintien à domicile). Où vont les personnes issues de la psychiatrie ou mental ? Offre institutionnelle insuffisante ou inadaptée aux besoins en constante évolution. Nécessité de poursuivre l'innovation pour diversifier l'offre et répondre à plus de besoins</i>		
	Rencontre avec HERMESPLUS	Appel à projets Projet RESPITE en collaboration avec Similes Vlaanderen		
Septembre	GIPSO (H&P) « Gids voor Inclusieve Projecten & Sociaal Ondernemen »	Outils pour la création de logements		www.gipso.be
Octobre	8° JOUR Huguette (P.Duquesne)	2° rencontre Maman de Pascal Duquesne nous explique la naissance et évolution projet		Voir fiche de visite
Novembre	Rencontre avec HERMESPLUS	Appel à projets Projet RESPITE en collaboration avec Similes Vlaanderen	Projet pas retenu	
Décembre	INCLUSIO Achat de bâtiments, remis en location par AIS (période de 27 ans)	Rencontre avec X. Mertens, promoteur pour IDR. Ouvert à nos propositions ultérieures	Demande d'une rentabilité de 4%	www.inclusio.be

		Rencontré au colloque à St. Louis et invité au GT Log. PFCSM		
2016				
Janvier	Rencontre avec Cellule logement Ligue des Familles	Avec AS Similes G.Tala		fr.berteaux@liguedesfamilles.be
Février	Rencontre avec Dr. Derely Epsilon	Demande collaboration de Cotelo pour un projet Alodgî à Bxl Proposons partenaires financiers.	Surestimation de Cotelo, un comité de Similes, qui n'est pas investisseur direct (recherche de partenaires)	
	Rencontre avec Psychiâtre Chien Vert – J.Ph. Heymans	Autres pistes de logements (Messidor)		
	Psymages - Vennerie à Boitsfort – Film « Les voix de la ville »	Même producteur que « Les voix de ma sœur » Interviews interpellantes de patients		
Avril	2° Rencontre avec Commune WSP, Le Relais, familles, SSM Le Chien Vert	Elaboration projet logement inclusif pour notre public cible		ckrings@woluwe1150.irisnet.be jcoenen@woluwe1150.irisnet.be (Le RelAIS)
	Recontre chez H&P avec B. Debuigne	Demande aide pour bilan travaux Cotelo		
Juin	Salon RBDH Marché au Grain	Rencontre sur stands de plusieurs acteurs du logement (connus et nouveaux)		www.rbdh.be
	Rencontre avec Séverine Clinaz (CSM le Méridien)	Préparation d'une enquête Logement élargie pour les usagers sur Bxl		
	3° Rencontre avec Commune de WSP			ckrings@woluwe1150.irisnet.be

	P107 - Projets innovants Présentation recueil	Au niveau du logement, à développer		www.p107.be
Août	Rencontres au bureau CLTB à Forest : avec partenaires du GT Logement PFCSM	Pistes utiles		www.cltb.be
	Ligue SEP Mr. Dufour (aménagement habitat) via Y. Opdebeeck	Pistes AVJ : TB pour personnes avec SEP	Pas de pistes concrètes pour nous (notre public ne rencontre pas les mêmes difficultés)	www.sep.be
Septembre	Recontre avec Th. Lahaye à la Cocof Avec M. Vermeylen, G. Tala AS et G.d'H (Cotelo)	Demande procédé demande d'agrément logement (CoteloSimiles)	Certaines conditions à remplir	
Novembre	Rencontre avec Habitat & Humanisme	Propose collaboration dans projet Epsilon « 3 Arbres »	Questionnement. Proposition de transmettre au GT Log PFCSM pour meilleure collaboration	www.habitathumanisme.be

Annexe 4 La carte des acteurs

La carte des acteurs qui suit représente ceux que nous avons rencontrés.
D'autres acteurs peuvent se trouver dans les encadrés en début de dossier.



Annexe 4
La carte des acteurs

1.

1. COTELO : COmité TEchnique LOgements

	Responsable - coordinateur	Adresse	Mail & Site Web	Téléphone
Similes Bruxelles	Président : Paul Lievens Vice-présidente : Martine Vermeulen Assistant Social : Gabriel Tala et l' équipe	Rue Malibran, 49 1050 Bruxelles	bruxelles@similes.org www.similes.org gabriel.tala@similes.org	02 511 99 99 02 511 06 19
Participants Cotelo Invités Similes vzw	Martine Staquet & Didier Brumagne Isabelle & Jean-Marc Pierret Geneviève & Gabriel d' Hoop André & Mich De Craene		cotelo.similes@outlook.com bruxelles@similes.org	0479 230 426

2. Similes

	Responsable - coordinateur	Adresse	Mail & Site Web	Téléphone
Similes Wallonie	Présidente : Claudine Freson Fabienne Collard (AS) Caroll Blairon (logement) et l' équipe	Rue Lairesse,15 4020 Liège	wallonie@similes.org www.simileswallonie.be	04 344 45 45
Similes vzw	Présidente : Annemie Roppe Directrice : Contact : Gudula Verheyden	Groeneweg, 151 3001 Heverlee	info@similes.be www.nl.similes.be	016 24 42 01
Psytoyens	Concertation des usagers en santé mentale	Place Emile Dupont, 1 4000 Liège	info@psytoyens.be www.psytoyens.be	TÉL. 0498 11 46 24

3. Professionnels de l'Accompagnement

3.1. au montage de projets

	Responsable – coordinateur	Adresse	Mail & Site Web	Téléphone
Habitat & Participation asbl	André Mignolet	Traverse de l' Esope, 6 1348 Louvain-la-Neuve	www.habitat-participation.be	010 45 06 04
Aide au montage de projets	Chargés de mission : Laurence Braet Benoît Debuigne		l.braet@habitat-participation.be b.debuigne@habitat-participation.be	
SAW-B Solidarité des Alternatives Wallonnes et Bruxelloises			www.saw-b.be	
Aide au montage de projets	François Hertz (1° rencontre juin 2013) Stephane Lejoly (via B. Debuigne)	Rue du Botanique, 75 1210 Bruxelles	jf.herz@saw-b.be s.lejoly@saw-b.be	02 225 44 91 0498 122 764
vzw GIPSO Gids voor Inclusieve Projecten & Sociaal Ondernemen	Guide pour des Projets Inclusifs & Entreprendre socialement.. GIPSO est reconnu par VAPH (Vlaams Agentschap voor Personen met Handicap) accompagne des projets, émanant la plupart du temps des parents d'enfants présentant un handicap ou « une limite » dans la conception jusqu'à la réalisation du logement. (avec H&P)	Albert Giraudlaan, 24 1030 Bruxelles	www.gipso.be	02 247 28 20
ASHOKA	Pour projet innovant (cfr. IDR)		http://belgium.ashoka.org/proposer-unfellow	02 6631175

Habitat InVesdre Coopérative à finalité sociale		Rue Corneil Gomze,59 4800 Verviers	info@habitat-invesdre.be www.habitat-invesdre.be	0475 436883
Renovassistance asbl		Rue du Chimiste, 34-36 bte. 10 1070 Bxl	renovassistance@gmail.com www.renovassistance.be www.prorenovassistance.be	0475 52 92 65 0474 37 62 04
Fondation Roi Baudouin	Yves Dario	Rue de Brederode, 21 1000 Bxl	www.kbs-frb.be	02 511 18 40

3.2. Accompagnement dans le logement (et voir encadrés début de dossier)

	Responsable - coordinateur	Adresse	Mail & Site Web	Téléphone
Les Compagnons Dépanneurs	Didier van Derton	Rue de la Glacière, 37 1060 Bxl	bruxelles@compagnonsdepanneurs.be	02 537 51 30
Le SISD Bruxelles	Marine Salou		http://www.sisd-bruxelles.be/wpcontent/uploads/2016/07/listingreparations.pdf un listing des associations réalisant des travaux de maison (peinture, plomberie...) à petits prix, sur Bruxelles.	02 514 95 65 0497 50 39 48
Housing First			housingfirst@smes.be www.smes.be	
L'Îlot	Ariane Dierickx	Rue de l'Eglise, 73 1060 Bxl	info@ilot.be www.ilot.be	02 537 20 41

Projet X	<p>Rénover des logements donnés en location, pour les rendre conformes à la loi, en formant des personnes sur les chantiers, et sans que les locataires n'en paient les frais: tout le monde est gagnant. C'est la philosophie et la pratique du Projet X, un partenariat entre le CPAS et la Ville de Bruxelles. C'est un moyen, pour le CPAS de Bruxelles, de réaliser ses missions diverses par le biais d'une seule action. A Bruxelles, tout logement donné en location doit être conforme aux normes du Code du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale. Cela signifie qu'il doit répondre à des règles de salubrité, de sécurité et d'équipement.</p> <p>A Bruxelles, les logements ne sont pas tous conformes à ces règles. Il faut donc y faire des travaux. De gré ou de force.</p> <p>Rénovation</p> <p>En accord avec le propriétaire de l'immeuble, l'association Projet X conçoit, chiffre et réalise les travaux pour rendre les logements conformes au Code du Logement. Ces travaux sont subsidiés en grande partie. Les logements rénovés sont alors pris en gestion par le CPAS</p>	<p>Insertion</p> <p>Le Projet X est un projet d'insertion socioprofessionnelle. Les travaux sont réalisés par des personnes qui vivent d'un revenu du CPAS et qui veulent, sous contrat d'emploi dit « Article 60 », acquérir ou développer des compétences techniques sur les chantiers du Projet X.</p> <p>Quartiers</p> <p>Le Projet X concentre actuellement ses investissements dans le centre de la Ville de Bruxelles, du côté de la place Rouppe, de la place Masui et de la place Jardin aux fleurs. (Voir contrat de quartier) Le Projet X est financé par la Ville de Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre des Contrats de Quartier , "Jardin aux fleurs", "Rouppe" et "Masui". Il est également financé par la Politique des Grandes Villes.</p>	www.projetx.be	
Ligue SEP	<p>Mr. Dufour (aménagement habitat) via Y. Opdebeek</p>		www.sep.be	

Transition	Wuilquot Rosemary Accompagnante Service d' accompagnement our personnes handicapées adultes ou adolescents	Ch. d' Alseberg, 303 Bte. 2.2 1190 Bxl	www.transitionasbl.be rosemarywuilquot@transitionasbl.be	02 346 08 00
CREHPSY	Centre de ressources sur le handicap psychique	Parc Eurasanté Est Av. de de Recherche, 235, entrée B, ét. 4	www.cehpsy-npdc.fr contact@crehpsy-npdc.fr	00 33 3 20 16 56 10
IHP - Epsilon asbl	kots supervisés pour étudiants à partir de 18 ans	Rue Beeckman à 1180 Bxl	www.epsilon.be info.ihp@epsilon.be www.kotplus.com kotplus@epsilon.be	02 431 77 75
Mutuelles	Mutualités chrétiennes Voir fiche « rencontres »	Mr. Culot	www.mc.be	
	Mutualités libres MLOZ (voir fiche rencontres)	Xavier Brenez Directeur Général & Joëlle Josse, collaboratrice, impliqué dans Aidant Proche aussi)	www.mloz.be	
Ligue des Familles Cellule Logement Service social Ligue des Familles	François Bertrand Marie-Noëlle de Decker, AS	Rue E. de Beco, 109 1050 bxl	f.bertrand@liguedesfamilles.be mn.dedecker@casg.pourlesfamilles.be	Général : 02 507 72 11 02 5055800 0498 161636

4. PFCSM : GT Logement Santé mentale - Handicap – Précarité & BRU4HOME asbl Réseau Bxl Est – PSY107

	Responsable – coordinateur	Adresse	Mail & Site Web	Téléphone
Plateforme de Concertation Santé Mentale Bxl PFCSM			www.pfcsm-opgg.be	
GT Logement SM-H- P GT Log BRU4HOME	Greta Leire François Kinkin	Rue de l' Association, 15 1000 Bxl	g.l@pfcsm-opgg.be	02 289 09 61 Fax : 02 512 38 18
BXL EST P 107				
Bxl Est Psy 107 Coordination	Coordinateur de réseau : Christophe Herman	Ch.de Roodebeek, 300 1200 Bxl	christophe.herman@p107bxl-est.be	0491 34 80 25
Bxl Est Psy 107 Coordination	Secrétariat		info@p107bxl-est.be	02 777 01 11 0490 114 146
Bxl Est Gr.Usagers proches	Olivier Degand (GTUP psy 107)		gtup@p107bxl-est.be	0490 11 41 99
Réseau Bxl Est Cocof Groupe Logement	Laure Morelli		reseaubxlest@gmail.com	0494 59 91 88

5. Acteurs immobiliers - AIS

	Responsable - coordinateur	Adresse	Mail & Site Web	Téléphone
SISP Evere (Soc.immob.service public) Assamsorello	J.L.Pirottin	Av.Henri Dunant,14/1 Evere		
SISP Schaerbeek	Seydi SAG		ssag@schaerbeek.irisnet.be	
Community Land Trust	Voir fiche rencontres		www.clt.be	
IDR Infirmiers de rue	Emilie Meessen Pierre Ryckmans	Rue des Casernes, 80/4 1000 Bxl	info@idr-svp.be	
SLRB			www.slr.be	
AIS BAITA vzw	Gert Van Snick Coordinateur	Quai du Hainaut, 29 1080 Molenbeek- St. Jean	gert@baita.be	02 512 08 65 0495 69 42 43
AIS Le Relais	Jessica Coenen	Rue P. Wemaere, 20 1150 Woluwé St. Pierre	jcoenen@woluwe1150.irisnet.be	02 770 38 82

6. Professionnels de l'immobilier

	Responsable - coordinateur	Adresse	Mail & Site Web	Téléphone
Architectes	Géraldine Fontaine (Projet X,...)		geraldinefontaine@yahoo.com	0496 94 30 38
	Philippe Cuylits (via Renovassistance)	R. Vanderkindere, 263-265 1180 Bxl	philippe@phcuylits.be phcuylits@gmail.com	02 344 47 54 0475 632 475
	Philippe Louwers (via Constellations)	Rue de l' Orme, 42 1030 Bxl	philipelouwers@atelierdelorme.be	0478 410 616
	« Stekke + Fraas » (via Brutopia Forest)	Av. Van Volxem, 381 c bte.19 1190 Bxl 02 648 49 35	francois@stekkeplusfraas.be serge@stekkeplusfraas.be www.stekkeplusfraas.be	0479 472 502 0486 222 613
Entrepreneurs				
Renovassistance	Bernard Cassiers Philippe Cuylits (architecte)	Rue du Chimiste, 34-36 Bte.10 1070 Bxl	renovassistance@gmail.com	0475 51 92 65 0474 37 62 04
Constellations	Claude Meyer Dominique Rossion	Voir fiche visites	claudemeyer@gmail.com	

7. Acteurs financiers et juridiques

	Responsable - coordinateur	Adresse	Mail & Site Web	Téléphone
Inclusio	Xavier Mertens		www.inclusio.be info@inclusio.be xavier.mertens@inclusio.be	+32 (0)2 287 91 14 +32 (0)477 56 16 33
Fonds du Logement		Rue de l' Eté, 73 1050 Bxl	www.fondsdulogement.be	02 504 32 11
Banque Triodos (cfr. Alodgi)		Rue Haute, 139/3 1000 Bxl	www.triodos.be	02 548 28 28
Avocate	Noémie Simon		noemiesimon@hotmail.com	02 325 51 13 0484 40 44 56

8. Pouvoirs publics

Se référer au site du Gouvernement bruxellois be.brussels ainsi que les sites des différentes communes.

	Responsable - coordinateur	Adresse	Mail & Site Web	Téléphone
Ministères				
Logement	Ministre Céline Fremault	Rue Capitaine Crespel, 35 1050 Bxl	www.fremault.irisnet.be	
Handicap	Yvon Jadoul Responsable Cellule logement Fotios Topalidis Attaché Cellule Logement		yjadoul@fremault.irisnet.be ftopalidis@fremault.irisnet.be	02 508 79 30 02 508 79 37
Parlement bruxellois	Commission Logement			
Parti Défi Attaché parlementaire Groupe Défi Parlement Bxl	Marc Loewenstein Michel Colson Contact : Emmanuel de Hemricourt de Grunne	Rue du Lombard, 57 1000 bxl	marc.loewenstein@parlement.brussels edehemricourt@parlbru.irisnet.be	02 549 6621
Communes :				
WSP Echevin santé Echevin Logement	Benoît Cerexhe Christophe de Beukelaere Pascal Lefèvre		cdebeukelaer@woluwe1150.irisnet.be pascal.lefevre@hotmail.com	

Forest Echevins	Charles Spapens	Rue du Curé, 2 1190 Bxl	cspapens@forest.brussels	
	Marc Loewenstein		mloewenstein@forest.brussels 0800@forest.brussels	02 370 22 04 /Secr 26 65 080095 333
	& Député Parlement bruxellois	Rue du Lombard, 57 1005 Bxl	marc.loewenstein@parlement.brussels	02 549 66 08 /Secr 66 33
	Mariam El Hamidine Ea. Politique des Grandes Villes		melhamidine@foret.brussels	02 370 22 08
	Anaïs Destrée Coordinatrice Revitalisation des quartiers		adestree@forest.brussels	02 348 17 02 0499 86 87 27

9. Projets novateurs

	Responsable - coordinateur	Adresse	Mail & Site Web	Téléphone
Alodgî	Benoît van Tichelen Entremots		be.vantichelent@clinique-saintpierre	010 43 50 10
Projet Logement alternatif	Maurice Zwarts		mauricezwarts@yahoo.fr	010 45 49 82 0478 30 19 06
Les 3 Pommiers Le Béguinage	Catherine Verdickt	Av. des Casernes, 41 1040 Bxl		02 640 30 54
Projet Habitat groupé	Camille & Jean Verstraeten	Wezembeek	jeanvers@belgacom.net	02 784 28 48
Habitats intéressants	Voir fiches visites, rencontres, bibliographie, site d' Habitat & Participation			



Annexe 5 Le texte visionnaire ou Memorandum (Recommandations) de SIMILES Vzw et conclusion de l'enquête.

Ce document est une traduction du mémorandum établi par des proches, membres de SIMILES VLAANDEREN, paru dans Similes Tijdschrift 156, juni-juli-augustus 2016. « Woonzorgperspectieven voor mensen met psychische kwetsbaarheid »

Texte visionnaire proposé par l'entourage familial de personnes atteintes d'une vulnérabilité psychique importante autour de la question du logement et des soins.

Origines du texte.

Ce texte est le fruit d'une collaboration entre neuf parents qui ont tous un enfant présentant une vulnérabilité psychique. Quand ils ont cherché une habitation adaptée à leur progéniture (recherche qui a souvent pris des années), ils ont été confrontés à plusieurs difficultés. Dans ce texte, ils expriment les besoins qu'ils ont identifiés et leurs souhaits dans le domaine du logement et celui des soins en développant des objectifs. Ils désirent également pouvoir montrer la valeur ajoutée de l'implication des familles. Enfin, ils font des recommandations concrètes pour atteindre leurs objectifs.

Bref aperçu du contexte.

Le logement des personnes présentant une vulnérabilité psychique a jusqu'à présent été synonyme d'Habitations Protégées et de Maisons de Soins Psychiatriques. Le développement de la fonction 5 dans les projets 107 a permis d'expérimenter des lieux de vie alternatifs. Néanmoins cette fonction, trouver des habitations spécifiques où un soin peut être assuré lorsque le milieu familial n'y parvient plus, reste encore trop peu développée. Les personnes qui souffrent de vulnérabilité psychique peuvent être sur des listes d'attente qui peuvent durer jusqu'à 6 ans avant de trouver un lieu de vie (Decker et al., 2014). Le gouvernement fédéral prévoit de compenser cette lacune par le financement de projets qui auront pour objectif de proposer des formes d'habitations flexibles. Ce sont des familles et des patients qui sont à la base de ces projets, et ce sont eux qui peuvent aider à les développer.

Besoins constatés.

1. Pénurie de l'offre

Les places proposées par les habitations sociales, les MSP et les IHP sont insuffisantes d'où des listes d'attentes pouvant aller de 6 à 7 ans (Le Decker et al., 2014).

Le public cible n'a aucune chance sur le marché locatif privé (bas salaires, discrimination et stigmatisation) (Le Decker et al., 2014).

Nécessité d'avoir des lieux de vie alternatifs (IHP+ ou PVT-)

2) Défauts en termes d'offre

Grand manque de stabilité et de continuité en termes de logements et de soins.

Les institutions peuvent à tout moment mettre une personne à la porte. Il n'y aucune garantie que l'accueil et les soins seront présents pour le patient à durée indéterminée. Cette insécurité, quant à la possibilité d'avoir un toit au-dessus de la tête, est stressante pour tous. Les familles se posent la question de ce qui se passerait pour leur proche si elle n'était plus là pour l'accueillir.

Les patients souffrent de plus en plus de *solitude dans les institutions* à cause du manque de cadre et de l'insuffisance des contacts avec le personnel soignant.

Trop souvent on constate *un manque de « préparation » des patients au moment de leur départ de l'institution*. Il n'y a pas de « transfert chaleureux » par lequel le client est soigneusement préparé pour son départ de l'institution.

Absence d'un minimum de vie décente : manque d'intimité, de se sentir chez soi, de confort,

Manque d'assurance que les biens seront gérés adéquatement quand la famille ne sera plus présente (héritage, propriété d'une maison).

Besoin de plus d'ouverture et d'acceptation dans la société. Il persiste encore trop de tabous envers les difficultés psychiques dans la société. L'ouverture d'esprit facilite l'intégration.

Manque de clarté dans les définitions et les règlements

Soins sur mesure : la nécessité d'avoir plus d'informations sur ce que cela implique. En tant que membre de la famille, il est important de connaître les limites des soins personnalisés. Jusqu'où vont-ils et à quel moment la famille peut-elle aider quand les limites de l'aide des professionnels ont été atteintes ?

Manque de clarté dans la communication : jusqu'où va le secret médical ? Si les soignants sont mieux informés sur ce qui peut être partagé ou non, la communication sera plus fluide. Les soignants se cacheront moins derrière le secret professionnel par peur ou par manque de connaissance. Les familles ont besoin d'information sur la façon dont elles peuvent aider au mieux leur proche au moment de sa convalescence.

La nécessité d'une définition claire de ce qu'on entend par « une vie autonome » pour ce groupe cible. Jusqu'où ira l'indépendance de la personne et quand ses proches peuvent intervenir ? Pour les familles, il est important de savoir quand la personne sera accompagnée.

3) Autres constatations

Il est bon que le patient puisse être impliqué. Néanmoins, cette autonomie doit être surveillée. Il ne faut pas le suivre aveuglément, en particulier en situation aiguë. On préfère une « autonomie accompagnée » dans laquelle les conseils seront modulés suivant les techniques de réhabilitation.

Buts :

Principes en matière de soins :

- ° Le client se sent apprécié et accepté comme il est.
- ° Le focus est mis sur la relation entre la personne et son environnement. C'est à partir de ce point de départ qu'on pourra trouver les clés qui permettront d'enclencher le processus de réparation.
- ° Les soins ont une optique de « réparation », ils visent la réhabilitation. Ils sont aussi inspirés de la théorie systémique.
- ° L'accompagnement et le soin sont des processus qui varient à chaque moment.
- ° Les soignants sont attentifs aux familles. Ils écoutent leurs vécus et leurs besoins. Les familles décident des tâches dans lesquelles elles s'impliquent. Elles peuvent soigner mais aussi poser leurs limites.
- ° La collaboration multidisciplinaire, le partage de connaissances et des expertises, le « soin-partagé » constituent la norme.
- ° Garder des personnes ressources tout au long du parcours.
- ° Les informations apportées par les familles sont absolument nécessaires pour un diagnostic plus complet.

Principes concernant le lieu de vie

- ° La maison se trouve dans un environnement calme où des soins à petite échelle sont immédiatement prodigués.
- ° Les résidents ont la possibilité de se rendre à l'extérieur et les transports publics sont accessibles.
- ° L'habitation est adaptée à la personne en prenant en compte de la sécurité, de la dignité, ...

Concernant le logement et les soins

Les familles veulent s'assurer que les soins seront prodigués en continuité, même si le patient estime que ceux-ci ne sont plus nécessaires. En cas de force majeure, le soin peut aussi être contraint. Pour les familles il est très important de savoir qu'une aide peut leur être apportée.

Les familles veulent s'assurer que la personne malade pourra bénéficier de soins tout en ayant l'assurance de pouvoir garder sa maison au cas où sa famille ne sait plus la soigner.

Habiter à vie dans un logement tout en bénéficiant de soins doit être possible. Cela devrait être réglé dans un cadre légal.

° Une personne de référence et un numéro d'urgence sont disponibles pour le client et pour le propriétaire. De cette façon, les deux peuvent agir au mieux en situation de crise.

° Le soin doit être garanti peu importe l'habitation.

° Il y a des modalités de court séjour.

Concernant l'intégration

° Porter un autre regard qui permettrait de se libérer des stigmates et des tabous sociaux.

° Pour une bonne intégration dans la société, il faut une collaboration entre travail, temps libre, et habitation mais il ne faut pas l'imposer.

° Plus d'équipe mobiles et du soin en outreaching.

° Les soignants doivent essayer de renouer les liens familiaux sauf s'il y a des contre-indications graves. La place de la famille est importante dans le rétablissement du malade. Le travail avec les systèmes d'appartenances fait partie du travail des soignants dans la prise en charge des malades.

Organisation

° Les initiatives sont réalisées en co-interventions : les familles sont partenaires dans le projet.

° Engagement des familles et des patients à un niveau individuel mais aussi dans la politique de gestion : qui soigne a son mot à dire !

° Les « experts du vécu » sont des collaborateurs rémunérés.

° Il existe un écrit sur la façon dont on intègre les familles dans le contact avec les patients. Communication et transparence à tous les niveaux.

° Déployer la diversification des formules d'habitations.

Valeur ajoutée de la participation des familles

Dans l'intérêt du patient

C'est la famille qui connaît le mieux le patient depuis sa naissance, dans les bons moments comme dans les moins bons. Elle peut donc amener une série d'informations. Elle a son opinion, son mot à dire, ...

La famille a aidé la personne dès le début non pas par choix mais par loyauté. Elle peut bénéficier de la connaissance des soignants ce qui va lui permettre de comprendre comment réagir de façon plus thérapeutique. Si les intervenants ne prennent pas le temps d'informer les familles, des opportunités se perdent dans les situations difficiles. La famille peut donc jouer un rôle important dans le rétablissement de la personne à condition d'avoir accès à l'information concernant le plan de traitement. La famille est le facteur primordial de la continuité.

Dans l'intérêt de l'organisation

Quand intervenants et famille regarderont dans la même direction, les soins et l'accompagnement de la personne malade se feront plus efficacement.

Une participation adéquate de la famille peut contribuer à une influence positive sur les coûts personnels et sociaux.

Les professionnels ont beaucoup à apprendre des familles. Il peut y avoir un enrichissement mutuel.

L'argent personnel et les ressources provenant de l'héritage familial peuvent être alloués au lieu de vie si la famille devient partenaire du projet de soin résidentiel.

Comment ?

La communication vis-à-vis des familles : personne de confiance pour les familles dans le cadre d'un projet de soin résidentiel

° Cette personne de confiance est un professionnel qui travaille de manière pro-active. Elle sort, va à la rencontre du réseau. Certaines familles éprouvent des difficultés à s'exprimer. Elles sont en état de choc émotionnel ce qui a pour conséquence qu'elles ne vont pas initier la rencontre avec la personne de confiance.

° Donner une information générale aux familles : Que peuvent-elles attendre ? Donner une information sur le trajet de soin, proposer une écoute...

La famille est prise en compte dans la politique de gestion :

Le développement de la relation entre le client et la famille et le maintien de cette relation.

La famille est impliquée dès le premier jour par un entretien d'accueil.

La famille peut, en accord avec le client, être invitée pour parler du plan de traitement et de soin.

La famille dispose d'informations importantes.

Elle a son mot à dire, par exemple, dans les moments de crise.

- 1) *On fait usage de la triade (soignant, client, famille), tant à un niveau individuel qu'au niveau de la gestion institutionnelle.*
- 2) *On utilise la carte de la triade (www.triadekaart.nl)*
- 3) *Il y a un conseil des familles, qui est composé de membres de familles des clients, mais aussi des personnes tout venant.*
- 4) *La famille est informée à temps des plans ou des changements qu'on veut développer pour le client. Même pour des choses de moindre importance (p.ex. planning des week-ends), la famille est informée à temps.*
- 5) *Expert de leur vécu familial : introduction de cet expert de façon professionnelle dans l'équipe (mobile). Ce professionnel peut informer les familles sur ce qui se passe avec leur proche, peut agrandir la force interne de la famille.*
- 6) *Formations auprès d'autres instances, (p.ex. écoles), pour que des personnes qui ne font pas partie des familles soient attentifs.*

Conclusion

Recommandations du texte visionnaire :

« Les familles prennent une part active dans le soin apporté à leur proche atteint d'une vulnérabilité psychique, par une implication tout le long du trajet. Cette collaboration entre soignants et familles est fondée sur une bonne entente, des accords bien définis, et une compréhension des responsabilités mutuelles. Ainsi, la famille peut être un facteur de continuité tout le long du trajet. On espère que le secteur de la santé mentale s'axera encore plus sur cet aspect du travail par un transfert chaleureux d'une habitation à une autre, et en proposant une poursuite des soins.

Enfin, les familles veulent mettre en lumière le fait qu'une augmentation de l'offre en termes de possibilité de logement pour des personnes avec une vulnérabilité psychique est vraiment nécessaire. »

Enquête :

« Il est frappant de constater que plusieurs désirent cohabiter dans un bâtiment avec des unités de logement différentes, pouvoir vivre seul de façon autonome sans un accompagnement, rester au domicile des parents ou de la famille ou séjourner en IHP. Le choix idéal atteint des chiffres plus élevés pour des formules de logement individuelles avec un accompagnement.

Ceci confirme qu'il faut œuvrer à la création de davantage de logements individuels avec accompagnement. Ceci correspond parfaitement avec les objectifs de la sociabilisation des soins en santé mentale.

Il est clair que les parents et membres des familles sont demandeurs vis-à-vis des autorités compétentes et du secteur professionnel, mais sont aussi disposés à contribuer avec un apport personnel.

Ils espèrent que les 2 instances mentionnées seront disposées à entrer en dialogue dans le but de créer un cadre clair dans lequel aussi bien les problèmes concernant une sécurité de soins seront liés à un habitat

individuel et concernant de garanties juridiques pouvant solutionner une proposition d'éventuels apports de biens (projet « Gestippeld wonen »).

A côté de la nécessité de créer un cadre et la création de formes de logements à l'intérieur de ce cadre, il est apparu clairement à partir de ce questionnaire que le soin autour du logement exige une charge importante pour les familles déjà confrontées à cette tâche tout en tentant de créer une atmosphère familiale à l'intérieur de la famille pour tous les proches.

Une bonne compréhension et communication avec le secteur de soin professionnel est aussi de la plus grande importance.

Nous espérons une collaboration avec les différentes instances et secteurs de la santé mentale concernés.
»



Annexe 6 Principales abréviations et acronymes

AATL	Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement (actuellement BDU en cours de changement)
ADIL	Aide Déménagement-Installation et Intervention Loyer
AIPL	Association d'Insertion par le Logement BXL
AIS	Agence Immobilière Sociale
APC	Autorisation de Prise en Charge
APL	Les Associations de Promotion du Logement (APL) sont des organismes à finalité sociale qui agissent pour l'intégration sociale dans le logement. Elles activent divers leviers pour y parvenir. (RW)
ASBL	Association Sans But Lucratif
AViQ	Agence pour une Vie de Qualité (ex AWIPH)
AWIPH	Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées (voir AviQ)
BDU	Bruxelles Développement Urbain (voir AATL)
BMF	Budget des Moyens Financiers
CASG	Centre d'Action Sociale Globale
CCL	Conseil Consultatif du Logement
CLT	Community Land Trust (alliance foncière régionale)
CLT Bruxelles ASBL	L'ASBL CLT Bruxelles est responsable de la gestion au quotidien du patrimoine de la fondation.
CLT Bruxelles fondation	La Fondation d'Utilité Publique CLT Bruxelles est propriétaire des terres où les logements CLT seront construits.
CLT bruxellois	Deux structures forment ensemble le CLT bruxellois. La Fondation d'Utilité Publique CLT Bruxelles et l'ASBL CLT Bruxelles

CNEH	Conseil National des Etablissements Hospitaliers
COBAT	Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire
COCOLO	Conseil Consultatif des Locataires (de logements sociaux)
CPAS	Centre Public d'Aide Sociale
CWASS	Commission Wallonne Action Sociale et Santé
DIRL	Direction de l'Inspection Régionale du Logement (BDU)
FEBUL	Fédération Bruxelloise de l'Union des Locataires
FEDITO	Fédération des Institutions pour Toxicomanes
FLRB	Fonds du Logement de la Région Bruxelloise (ou FDL)
FOREM	Service public de l'emploi et de la formation en Wallonie
FORK	Pédopsychiatrie médico-légale
FSPST	Fédération des Structures Psycho-Socio-Thérapeutiques
HP	Hôpital Psychiatrique
IHP	Initiatives d'Habitations Protégées
IMP	Institut Médico-Pédagogique
INAMI	Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité
INCLUSION	Fusion de l'Association Francophone d'Aide aux Handicapés Mentaux et de l'Association APEM Trisomie 21
IRIB	Institut de Recherches Interdisciplinaires sur Bruxelles
ISAJH (Fonds)	Fonds social destiné à la formation continuée dans le secteur de l'aide aux personnes handicapées et à la jeunesse
KCE	Centre fédéral d'expertise des soins de santé
MSP	Maison de Soins Psychiatriques
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONEM	Office National de l'Emploi
PCSSM	Plateforme de Concertation en Soins de Santé Mentale
PHARE	Personne Handicapée Autonomie Recherchée (SBFPH)
PPP	Partenariat Public Privé
PRAS	Plan Régional d'Aménagement du Sol

PRD	Plan Régional de Développement
PRDD	Plan Régional de Développement Durable
PRL	Plan Régional du Logement (remplacé par Alliance Habitat)
PTCA jeunes	Jeunes avec des troubles comportementaux et/ou agressifs
RBDH	Rassemblement pour le Droit à l'Habitat (memorandum 2013)
RRU	Règlement Régional d'Urbanisme (diff du code du logement) ex Diviser Logement
SANS	Service Agréé Non Subventionné
SAPS	Service Agréé Partiellement Subventionné
SASLS	Service d'Accompagnement Social aux Locataires Sociaux
SBFPH	Service Bxl Francophone des Personnes Handicapées (PHARE)
SDRB	Société de Développement de la Région de Bruxelles Capitale = citydev.be
SISD	Services Intégrés de Soins à Domicile
SISP	Société Immobilière de Service Public
SLRB	Société du Logement de la Région de Bruxelles Capitale (art 34§1er du code)
SM	Santé Mentale
SPAD	Soins Psychiatriques à Domicile
SPHG	Section Psychiatrique d'un Hôpital Général
SSM	Service Santé Mentale
SSM	Service de santé mentale (ou parfois soins de santé mentale)
UNIPSO	Union des Entreprises à Profit Social